



**Programme de l'Assemblée Générale statutaire
de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme
du 29 mars 2026 de 9h à 12h
à Espace Pierre Mendés France, 255 rue du Bancel à 26140 ALBON**

Discours d'ouverture de l'Assemblée Générale par le Président Christian BRELY

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2025

Compte-rendu d'activités du président Christian BRELY

Compte rendu financier, bilan comptable par le trésorier Gérard CRESPO

Rapport des vérificateurs aux comptes

Comptes rendus des diverses commissions

Comptes rendus d'activités du pôle technique et du pôle animation

Débats et questions diverses



Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 chemin de Laprat – 26000 VALENCE – Tél : 04 75 78 14 40

Courriel : fedepeche26@orange.fr – Site : www.cartedepeche.fr

Siret : 302 806 633 00020 – Code APE : 9104 Z



RAPPORT MORAL

Une année 2025 relativement chargée comme vous le constaterez dans le rapport d'activité et dans les différents rapports qui vous seront présentés tout au long de cette Assemblée Générale.

Les Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les A.A.P.P.M.A. gèrent le loisir pêche et remplissent les nombreuses missions d'intérêt général que sont la surveillance, la protection, la restauration du milieu aquatique et de la biodiversité piscicole. À cela s'ajoute la connaissance et l'état des lieux qui permettent la réactualisation du PDPG. C'est aussi auprès des jeunes, la découverte du loisir pêche, de la vie des poissons et de la rivière.

Nombreuses activités, de par mes obligations en tant que Président de notre Fédération et de Président de l'Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée Corse, mais aussi celles de nos pôles (technique, animation et administratif).

Année 2025 marquée par les défis majeurs dus au dérèglement climatique, au manque de prise en compte du milieu aquatique, à une non gestion et de partage de l'eau, aux impacts des eaux de substitution sur le milieu récepteur. À cela s'ajoute les propositions gouvernementales sur les pesticides, la gestion de l'eau (loi Duplomb) qui remettent en cause la qualité et l'atteinte du bon état de nos cours d'eau.

Grâce à nos partenariats :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de par le 12^{ème} programme, nous soutiendra financièrement dans nos actions de restauration et de connaissances.

La Région Auvergne Rhône-Alpes nous a permis de développer l'accessibilité à des lieux de pêche sur le Rhône et l'Isère qui étaient fermés à notre pratique et à la création de parcours « Passion » (labellisé par la Fédération Nationale) sur le Roubion et le Rhône à Gervans.

Le mandat actuel des dirigeants de nos A.A.P.P.M.A. arrivera à échéance le 31 décembre 2026 et celui des dirigeants de nos Fédérations le 31 mars 2027. Nous devons organiser les élections pour les cinq prochaines années.



Pour nos A.A.P.P.M.A. : ces élections devront avoir lieu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2026. Ce serait bien qu'elles se déroulent avant fin novembre 2026 pour des raisons de facilité administrative (les agréments préfectoraux des président et trésoriers des A.A.P.P.M.A. devront être pris avant le 31 décembre).

Pour notre Fédération : ces élections devront avoir lieu en mars 2027 et de ce fait les candidatures pour notre Conseil d'Administration devront être déposées 2 mois avant ces élections, au plus tard avant le 10 janvier 2027.

À ce jour, plusieurs administrateurs ont décidé de mettre un terme à leur fonction fin mars 2027. Pour ma part je ne briguerai pas un nouveau mandat à la présidence de notre Fédération, et à ce jour je n'ai pas connaissance d'un volontaire à cette tâche. Lors des Assemblées Générales précédentes, j'ai fait appel aux bonnes volontés pour la mise en place du Conseil d'Administration qui gèrera notre Fédération à compter du 1^{er} avril 2027. C'est très important pour l'organisation, pour la vie de notre Fédération.

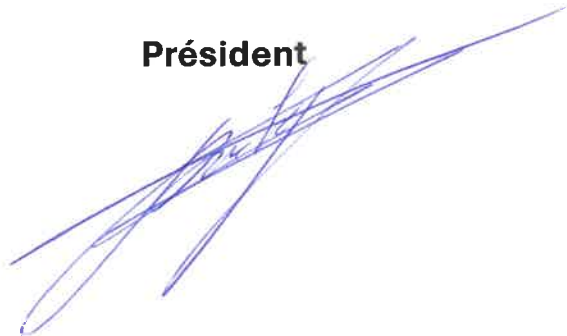
Tout au long de cette Assemblée Générale, en regard des diverses présentations, nous pourrons répondre à vos interrogations si besoin.

Je vous remercie pour votre écoute. Avez-vous des questions ?

Je vous demande de valider ce rapport moral.

Christian Brély

Président



Compte-rendu d'activités du Président de la Fédération, Christian BRELY, de l'année 2025

Janvier

Réunion du personnel ; Conseil d'Administration de la Fédération ; COPIL du CCVD ; Bureau de la CLE du SAGE du LEZ ; CLE du SMRD ; CDPENAF ; Réunion de partenariat entre EDF et la Fédération ; Salon pêche de Cournon ; Formation de nouveaux gardes ; Assemblées Générales d'A.A.P.P.M.A. ; Cérémonies de vœux.

Février

Réunion du personnel ; Rencontre avec RTE et ENEDIS ; CLE SAGE Bièvre Liers Valloire ; Comité Départemental de l'Eau ; COPIL PAPI Dolon Sanne ; Réunion de la commission du Développement du Loisir Pêche ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Commission géographie Drôme Isère Ardèche de l'Agence de l'Eau ; Réunion des APN ; Réunion entre la DREAL, l'A.A.P.P.M.A. « Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence » et la LPO (pour le plan d'eau Ambrosse à Etoile) ; CLE SAGE Bas Dauphiné ; CLE SAGE Bièvre Liers Valloire ; Rencontre avec l'expert-comptable de la Fédération ; CODERST ; Réunion des gardes pêche bénévoles ; Réunion FD26/DDT/OBF ; Syndicat Mixte des Eaux de la Drôme Gervanne (Karst) ; Réunion commission finances et bureau de la Fédération ; Assemblées Générales d'A.A.P.P.M.A.

Mars

Réunion du personnel ; COPIL Natura 2000 ; SAGE du Lez ; Contrôleurs aux comptes de la Fédération ; CDPENAF ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Comité de suivi pour concession du Rhône ; CLE plénière du SMRD ; DDT DPM Jabron ; SMBRJ ; Conseil d'Administration de l'ARPARA ; Réunion du Pôle animation ; CCVD ; Assemblées Générales d'A.A.P.P.M.A. ; Assemblée Générale de la Fédération à Eurre.

Avril

Réunion du personnel ; OUGC comité d'orientation ; COPIL HPR ; Bureau de la CLE du SMRD ; COPIL Nature 2000 Roubion ; Rencontre avec la CNR ; Congrès du Club Halieutique ; Journée JFT ; Conseil d'Administration de l'UFBRMC ; Bureau de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire ; Assemblée Générale de MRM ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Journée de tournage vidéo avec l'ARPARA ; Conseil d'Administration de l'ARPARA ; Rencontre avec la Communauté de Communes Rhône Crussol ; Rencontre avec la CNR.

Mai

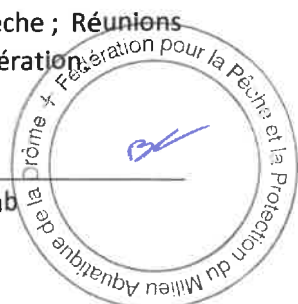
COPIL NATURA 2000 ; Conseil d'Administration de la Fédération ; PDM Drôme des Collines et PDM Rhône ; CODERST ; Congrès de l'ARPARA ; Journée JFT ; Comité de rivière du SMOP Ouvèze ; PDM Galaure.

Juin

Formation de bénévoles pour les pêches électriques ; Comité de tronçon Rhône médian ; COPIL 3 pour réactualisation du PDGP ; Réunion de chantier les Ors ; CLE SMBVL ; Campagnes de prudence avec la CNR ; PDM Bièvre Liers Valloire ; Assemblée Générale de l'UFBRMC ; SAGE RNC ; CDPENAF ; Visite pour le projet du Canal d'Orange ; Réunion avec la CNR ; Comité de suivi CNR ; PDM Drôme ; Réunion FD26/DDT/OBF ; Réunion pour attribution de subventions sur « Pot Club » ; Rencontre avec l'ARPARA pour « projet phare » ; Assemblée Générale et congrès de la FNPF ; Entretiens d'embauche d'un apprenti au Pôle technique ; Conseil d'Administration de MRM ; COPIL Natura 2000 ; GEMAPI Valence Romans Agglo ; Comité de projet avec la CNR.

Juillet

Réunion Inter APN ; Réunion pour PDPG ; Rencontre avec la CNR ; Conférence Régionale Cours d'appel de Grenoble ; CLE plénière du SMRD ; Rencontre avec la sous-préfète de Die ; Réunion pour le PDPG ; Réunion étude du Karts sur la Gervanne ; Réunion avec l'ARPARA pour harmonisation arrêtés pêche ; Réunions commission finances et bureau ; Rencontre avec l'INRAE ; Conseil d'Administration de la Fédération ;



Août

Comité de ressources en Eau ; Réunion pour mise en place des cadenas connectés ; Réunion pour PDPG ; CDE DDT 38 ; Départ du Préfet de la Drôme.

Septembre

Réunion du personnel ; Réunion du Pôle animation ; COPIL 4 pour réactualisation du PDPG ; Rencontre avec la Fédération des Chasseurs de la Drôme ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Bureau de l'Agence de l'Eau ; SMRD ; Bureau CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire ; Conseil d'Administration de MRM ; Mairie de Chabeuil pour la zone humide de Chabeuil ; Cérémonie pour Cédric Fargeau, champion du monde ; Conseil d'Administration du Club Halieutique ; PDM eaux souterraines ; Rencontre avec l'A.A.P.M.A. « Association des Pêcheurs d'Albon » pour l'organisation de l'assemblée générale 2026 de la Fédération ; Concours fédéral de la Drôme ; Bureau SAGE BD Plaine de Valence.

Octobre

Réunion du personnel ; Réunion commission finances et bureau de la Fédération ; Journée Portes Ouvertes de la Fédération ; Rencontre TIG ; Commission géographie Drôme Isère Ardèche de l'Agence de l'Eau ; Réunion FD26/DDT/OBF ; COPIL du Lez ; Bureau de la CLE du SMRD ; rencontre avec la FRAPNA ; CDPENAF ; Conseil d'Administration de la Fédération ; GDS ; Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération ; Conseil d'Administration de l'UFBRMC ; SMRDS ; Challenge Inter APN Drôme, Ardèche, Isère.

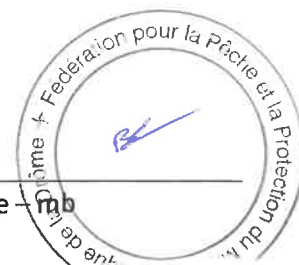
Novembre

Réunion du personnel ; Comité de ressources en eau ; Comité de rivières CCVD, Bureau de la CLE du SMRD ; CLE SAGE Bièvre Liers Valloire ; Rencontre avec la Fédération des Chasseurs de la Drôme ; COPIL Restauration annexes du Rhône ; Bureau de la Fédération ; Réunion avec la DDT et l'OFB (projet arrêté pêche 2026) ; COPIL NATURA 2000 Ouvèze ; Rencontre avec le Colonel de la Gendarmerie (signature convention) ; Comité Gestion quantitative eau SAGE LEZ ; Bureau du SAGE BDPV ; Journées techniques de MRM ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Réunion avec les AAPPMA Gaule Loriolaise et EHBVD pour projet de fusion ; COPIL PTGE du SMRD ; Commission amélioration qualité de l'eau du SAGE Lez ; Entretiens individuels des salariés.

Décembre

Bureau de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire ; CLE plénière du SMRD ; Réunion Régionale pour accord cadre ; SCOT Rhône Provence Baronnies ; COPIL PTGE Galaure ; Conseil d'Administration de l'ARAPRA ; CLE du SAGE du Lez ; Rencontre avec Madame la Préfète de la Drôme ; COPIL NATURA 2000 Eygues ; CDPENAF ; Conseil d'Administration du CEN ; CLE SAGE BDPV ; Rencontre pour labellisation de la FNPF via l'ARPARA du parcours sur le Vieux Roubion ; CEN projet zones humides du Rhône ; CDNPS ; Conseil d'Administration de la Fédération.

Liste non exhaustive... Au vu de l'agenda du Président et de la représentativité de la Fédération, certaines réunions ont été assurées par des membres du Conseil d'Administration de la Fédération, des salariés, ou des présidents d'AAPPMA localement.



LEXIQUE

AAPPMA : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

APN : Atelier Pêche Nature

ARPARA : Association Régionale des fédérations départementales de Pêche et de protection des milieux Aquatiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes

BDPV : Bas Dauphiné Plaine de Valence

BLV : Bièvre Liers Valloire

CCVD : Communauté de Communes Val de Drôme

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Drôme

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

CHI : Club Halieutique Interdépartemental

CLE : Commission Locale de l'Eau

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Drôme

COGEPOMI : Comité de gestion des poissons migrateurs

COPIL : Comité de PIlotage

COTECH : COMité TECHnique

CPO : Convention de Partenariat et d'Objectif

CReMNa : Commission Relative aux Milieux Naturels aquatique du bassin Rhône-Méditerranée

DDT : Direction Départementale des Territoires (Service Environnement, Forêt et Espaces Naturels)

DLP : Développement du Loisir Pêche

DPF : Domaine Public Fluvial

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

MRM : Association Migrateurs Rhône-Méditerranée

OFB : Office Français de la Biodiversité

PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations

PAOT : Programme d'Actions Opérationnelles Territorialisées

PTGE : Projet de Territoires pour la Gestion de l'Eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDDLDP : Schéma Département du Développement du Loisir Pêche

SID : Syndicat D'irrigation Drômois

SMBRJ : Syndicat Mixte du Bassin Roubion Jabron

SMBVL : Syndicat Mixte Bassin Versant du Lez

SMRD : Syndicat Mixte Rivière Drôme

SNSAPL : Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir

SMOP : Syndicat Mixte Ouvèze Provençale

UFBRMC : Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Bassins Rhône-Méditerranée
Corse



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire de la Fédération pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique de la Drôme du dimanche 30 mars 2025 à Eurre**

A.A.P.M.A. présentes :

Association de pêche d'Albon ; Gaule Anneyronnaise ; Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence ; Truite Bouternoise ; Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme ; Truite du Désert ; Truite Dioise ; Anguille Donzéroise ; Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme ; Gaule de l'Eygues et de l'Oule ; Préservatrice de la Gervanne ; Gaule Romane et Péageoise ; Gaule Loriolaise ; Truite de la Méouge ; Gaule Montilienne ; Gaule Rambertoise ; Parfaits Pêcheurs de Saint-Vallier ; Truite de la Vèbre ; Truite de la Véore et Truite des Veuzes et d'Oron.

A.A.P.M.A. excusées :

Truite de Bourdeaux ; Gaule Colonzelloise ; Truite de la Galaure ; Truite du Jabron ; Truite de l'Ouvèze ; Gaule Pierrelattine ; Gaule du Royans ; Amicale des Pêcheurs de Saint-Christophe ; Gaule Tricastine et Truite du Vercors.

Personnalités présentes :

Mme Marie POCHON Députée ; M. Jean-Pierre Matron de l'OFB ; M. Pierre BARBERA Directeur de la DDT ; M. Claude PIERAGOSTINI adjoint au Maire de Eurre ; M. Pierre CHABRIERE vice-président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Isère ; M. Benoit MOTTET Directeur territorial Vercors et Basse Isère EDF

Personnalités excusées : M. le Préfet ; Mme la Sous-Préfète de Die ; Messieurs les Sénateurs Gilbert BOUCHET et Bernard BUIS ; Mme Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil départemental de la Drôme ; Mme Muriel PARET conseillère départementale ; M. Claude ROUSTANT président de la fédération Nationale de la Pêche en France ; M. Romain BADIER Expert-Comptable de la Fédération ; Agence de l'Eau

Début de séance : 09h10

Christian BRELY Président de la Fédération ouvre la séance de travail et souhaite la bienvenue à l'assemblée et aux personnalités présentes.

Il donne la parole à Mr Gillian BERNARD, président de l'A.A.P.M.A. « Les Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme », organisatrice de cette Assemblée Générale. Son association est existante depuis 122 ans, 500 cartes de pêche vendues en 2024, bien entourés de bénévoles, avec 2 gardes pêche, et remercie la commune de toute la logistique apportée pour cette journée et durant toute l'année.

Une minute de silence est faite pour Marcel KSAVRELOF, ancien président de l'A.A.P.M.A. « Les Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme », décédé en ce début d'année...

Le président passe la parole à M. Claude PIERAGOSTINI Adjoint au maire d'Eurre, il souhaite la bienvenue à tous, nous présente sa commune ; 1500 habitants et de nombreuses activités industrielles, artisanales, bio et arts du cirque. Il remercie l'association de pêche pour tous ces travaux sur la rivière et sur le terrain. Retenue par d'autres obligations, il nous quitte et souhaite une bonne Assemblée Générale.



Le président fait lecture de son rapport moral, et rappelle : **Le mandat de notre Conseil d'Administration se terminera à l'issue du premier trimestre 2027. Plusieurs responsables ont fait part de leur intention de terminer ce mandat avec la compétence, le dévouement et la volonté de faire au mieux dans l'intérêt de notre Fédération. Ils ne souhaitent pas repartir pour un nouveau mandat. C'est pour cela, afin de préparer l'avenir dans les meilleures conditions possibles que je vous demande d'envisager votre présence dans le conseil d'administration à venir. Nous avons, le monde de la pêche a besoin de vous.**

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 07 avril 2024 à Saint-Rambert d'Albon est validé par l'assemblée à l'unanimité.

Ordre du jour :

Le rapport d'activités de l'année 2024 du président Christian BRELY, se trouve sur le document distribué, pas de lecture mais possibilité de répondre à toutes vos interrogations si besoin.

Lecture du rapport financier et comptable de l'année 2024 par le trésorier Gérard CRESPO.

Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes pour quitus au trésorier fédéral des comptes pour l'exercice 2024 par Serge Bonnefois. Quitus est donné au trésorier et approbation des comptes à l'unanimité pour l'exercice 2024.

Lecture de l'état des ventes des cartes de pêche de l'année 2024 par Gérard CRESPO.

Compte-rendu de la commission « Ressources sur Pot Club Halieutique » de l'année 2024 par Gérard CRESPO.

Compte-rendu de la Commission « gestion piscicole » de l'année 2024 par Christian GAMACCHIO PEROTTI.

Compte-rendu de la « Police de la pêche » de l'année 2024 par Gérard CRESPO.

Présentations diverses :

Salariés du Pôle animation de la Fédération :

Florian THEZIER :

Accessibilité :

Projets Gervans - Roubion

2 Parcours Pêche labélisé Passion qui permettent une meilleure accessibilité et facilite la pratique de la pêche réalisés grâce aux aides de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Cadenas connectés :

Projet Phare Isère – Rhône

Présentation des cadenas connectés

Ouverture 2026 du parcours du Mialan sur le Rhône et du quartier des Ors sur l'Isère

«Antispéciste » les conséquences pour nos activités et nos suivis :

Contexte : de nombreuses associations de protection animal « anti-pêche » - Jouent sur les émotions humaines pour affirmer que les poissons souffrent.

Pourquoi en entend-on parler de plus en plus ? : Les financements proviennent de gros groupes américains (plusieurs millions de dollars) Ces gros groupes ont pour la plus part des actions dans des entreprises de production de viande in vitro et de substitut végétaux.

Affirmations fausses et infondées sur la souffrance des poissons – attention à l'anthropomorphisme.

Remise en question des protocoles de suivi comme la pêche électrique, le marquage des poissons –

Comment réagir : Continuer nos actions - ne pas être dans l'affront avec ses associations – sensibiliser, éduquer et informer sur nos actions – rester unis et montrer l'exemple.

Jérémie SASTRE :



Il conviendra tout d'abord d'introduire le SDDL en rappelant que la phase « état des lieux » a débuté en 2019, et qu'il aura fallu trois années pour terminer le diagnostic et établir un programme d'action qui est en cours depuis 2023 et ira jusqu'en 2027. On retrouve dans ce programme d'action 65 fiches actions qui portent sur trois objectifs principaux : - Moderniser et structurer la pêche associative ; - Développer et valoriser pour tous le potentiel halieutique de la Drôme ; - Renforcer et coordonner un réseau d'animation pour tous les publics.

Depuis 2023, plusieurs fiches actions ont déjà été mises en place comme la création de parcours labellisés, de panneautages, la formation de nouveaux gardes pêche particuliers, la mise en place de nouvelles animations comme des Découvertes Pêche et Nature. La Fédération a donc décidé de rencontrer les AAPPMA afin de faire avancer le développement du loisir pêche sur le département.

Florian va travailler au cas par cas en fonction des priorités et demandes des AAPPMA. Il ne faut pas hésiter à lui faire parvenir les fiches actions qui pourraient vous intéresser afin qu'il puisse les traiter.

Jérémy va quant à lui tenter de faire sortir plusieurs fiches actions qui peuvent être reproduites sur plusieurs AAPPMA. Il vous contactera donc prochainement.

Cormorans :

Un arrêté fixant les conditions des dérogations aux interdictions de destructions du grand cormoran peut être accordé par le Préfet. Un arrêté qui sera difficile à obtenir : Les dérogations pourront être accordées à la condition que les impacts significatifs soient avérés sur les espèces poissons cités dans les arrêtés de 1988 et 2008.

Questions diverses :

Prix de la carte journalière de 15€ trop onéreuse : Gérard Crespo : C'est une carte pour pêcher mais il n'y a pas d'implication du pêcheur dans la vie active de l'association, cela est fort dommage. Le prix des cartes de pêche suit l'augmentation des produits achetés (+7% sur l'achat poissons).

Un pêcheur demande les intérêts et contraintes des alevinages : Christian Péclier : La fédération de pêche de l'Isère nous a informés de la présence du PKD sur le bassin des Orons. Notre fédération lance la recherche sur notre département. Les résultats serviront à déterminer les futures actions d'alevinage.

Christian Perotti : dénonce les déséquilibres quantitatifs de la nappe Bièvre Lière Valloire. Les 3 pisciculteurs prélèvent 55% des captages annuels. L'ensemble des prélèvements trop importants par rapport à la ressource disponible font que les sources de Manthes sont pratiquement toujours en assec et la rivière ne survie que par les rejets des piscicultures....

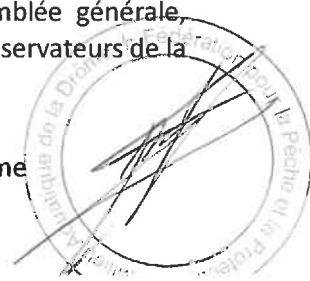
La séance de travail arrive à son terme, la parole est donnée aux invités :

Jean Pierre MATRON de l'OFB : forte préoccupation de la gestion de la ressource en qualitatif, préservation des milieux, résilience au changement climatique pour la truite, écrevisse etc... Moins présent en police de l'eau, un peu plus en police de la pêche qui a compté 25 jours en 2024, et quelques fois à l'opportunité. Il remercie le président Christian BRELY et Mr BARBERA de la DDT de la Drôme pour tout le soutien apporté à l'OFB.

Mr Benoît MOTTET Directeur territorial EDF : satisfait du travail en commun avec la pêche en progression sur plusieurs volets ; actions pour faciliter l'accès sur l'Isère, cadenas connectés, mise en service sur la passe à poissons à Beaumont Montoux...

Mr Pierre CHABRIERES fédération pêche de l'Isère : Très bon échange avec la Drôme et les mêmes problèmes identiques: souffrance animale, cormorans... Il assure la formation des gardes pêche particuliers. Formation assurée pour les futurs gardes de la Drôme.

Mme Marie POCHON Députée de la Drôme : ravie d'être présente à cette Assemblée générale, Valorisation des connaissances des pêcheurs qui sont des sentinelles de l'eau et des observateurs de la



ressource, des conséquences de pollution (nitrates, pesticides et biphasés) dans les rivières, des températures de l'eau, de la défense de la gestion de l'eau pour la qualité et le partage, du respect des poissons et de sa faune présente. Se battre pour la réduction des prélèvements en eau et accompagner les agriculteurs dans les mesures d'économie, Promouvoir et faire connaître aux enfants le respect de la nature et la protection des milieux, Elle souhaite une bonne fin d'assemblée et accepte de venir en notre fédération pour évoquer les sujets impactant.

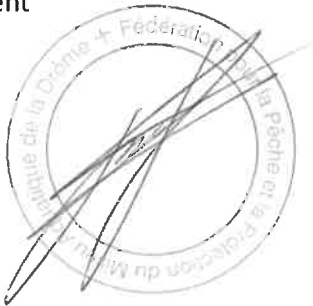
Mr Pierre BARBERA Directeur DDT de la Drôme : Depuis peu dans la région, il a découvert les belles rivières Drômoises, Il salue le travail mené des fédérations de pêche et notamment celle de la FD26 comptant 31 associations à son actif. Ouvert pour entendre les problèmes, s'associer pour tout avis présenté par la FD, l'informer sur les cas de sécheresse, pouvoir maîtriser la construction (PLU) de l'urbanisation pour une politique de sobriété foncière, capacité de la FD pour développer la pêche avec la technologie (cadenas connecté), modification de l'arrêté des tirs de cormorans. Il assure le soutien à l'OFB et remercie la fédération de toutes nos actions et de la présence du président, des salariés et des administrateurs dans toutes les réunions, pour la défense de la pêche et du milieu aquatique.

Avant de clôturer la réunion, le président offre un trophée souvenir à Mr BERNARD Gillian président de l'AAPPMA pour l'organisation parfaite de cette journée,

Fin de séance : 10h55

Christian BRELY

Président



Martine ROUSTANT

Secrétaire





Remise de médailles lors de l'Assemblée Générale du 30 mars 2025

**Médaille du Mérite Associatif de la Fédération Nationale
pour la Pêche en France :**

Joël MAUGARD,
président de l'A.A.P.P.M.A. « L'Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme »

Médaille de bronze du Club Halieutique :

Gérard AUNET,
membre de l'A.A.P.P.M.A. « Les Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme »

Marie Grâce DUMAS,
membre de l'A.A.P.P.M.A. « L'Association de pêche d'Albon et du Bancel »

Patrick DARD,
membre de l'A.A.P.P.M.A. « L'Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence »

Yves FRACHON et Marcel LAFAURY,
membres de l'A.A.P.P.M.A. « La Gaule Anneyronnaise »

Gérard MABILON et Gilles ROLAND,
membres de l'A.A.P.P.M.A. « La Truite des Veuzes et d'Oron ».

Philippe MAILHE,
membre de l'A.A.P.P.M.A. « La Gaule de l'Eygues et de L'Oule »

Francis PLAN,
membre de l'A.A.P.P.M.A. « La Gaule Montilienne »



Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 chemin de Laprat – 26000 VALENCE – Tél : 04 75 78 14 40

Courriel : fedepeche26@orange.fr – Site : www.cartedepeche.fr

Siret : 302 806 633 00020 – Code APE : 9104 Z



SAM.

14

Mars

Premiers frissons

Ouverture Truite

1^{ère} catégorie



Pêche
attitude

Des disparités locales peuvent
exister, renseignez-vous auprès
de votre association de pêche.

Rendez-vous sur

• cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

**Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire
de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme
du samedi 18 octobre 2025**

A.A.P.P.M.A. présentes : Association de pêche d'Albon ; Gauche Anneyronnaise ; Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence ; Truite Bouternoise ; Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme ; Truite Dioise ; Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme ; Préservatrice de la Gervanne ; Gaule Romaneise et Péageoise ; Gaule Loriolaise ; Gaule Montilienne ; Truite de l'Ouvèze ; Gaule Rambertoise ; Amicale des Pêcheurs de Saint-Christophe ; Parfaits Pêcheurs de Saint-Vallier ; Truite de la Vèbre ; Truite de la Véore ; Truite des Veuzes et d'Oron.

A.A.P.P.M.A. excusées : Truite de Bourdeaux ; Gaule Colonzelloise ; Truite du Désert ; Anguille Donzéroise ; Gaule de l'Eygues et de l'Oule ; Truite de la Galaure ; Truite du Jabron ; Truite de la Méouge ; Gaule Pierrelattine ; Gaule du Royans ; Gaule Tricastine ; Truite du Vercors.

Début de séance : 09h07

Le président Christian BRELY ouvre la séance ; il souhaite la bienvenue et l'engagement des A.A.P.P.M.A. présentes, tout en regrettant les absences chroniques de certaines. Sont excusés l'OFB (qui privilégie sa présence pour notre Assemblée Générale de mars) et ENEDIS RTE qui ne pouvaient venir ce jour.

Ordre du Jour :

Bilan prévisionnel pour l'année 2025 et budget de l'année 2026 par Gérard Crespo (cf. document) : validé par l'assemblée.

Pour rappel, les vérificateurs aux comptes de la Fédération pour 2026 sont Madame Marie-Pierre Jarrin de l'AAPPMA « l'Amicale des Pêcheurs de Saint Christophe et le Larris », Serge Bonnefois de l'AAPPMA « la Préservatrice de la Gervanne » et Roland Guillon de l'AAPPMA « la Gaule Tricastine ».

Vente des cartes de pêche 2025 au 16 octobre (cf. document)

Cotisations 2026 : (cf. document)

Tarifs validés 2026 par la FNPF et le Club Halieutique :

Carte « Interfédérale » : 114 € (prix national) soit +2 € : 0,60 € pour la FNPF, 1 € pour le Club Halieutique, et 0,40 € entre la FD et l'AAPPMA ;

Carte « personne Majeure » : 87 € (prix validé par le Club Halieutique) soit +1 € : 0,60 € pour la FNPF et 0,40 € entre la FD et l'AAPPMA ;

Carte « personne Mineure » : 27 € (prix validé par le Club Halieutique) soit +1 € : 0,20 € pour la FNPF et 0,80 € entre la FD et l'AAPPMA ;

Carte « Découverte » : 8 € (prix national) soit +1 € réparti entre la FD et l'AAPPMA ;

Carte « Femme » : 42 € (prix national) soit 1€ : 0,40 € pour la FNPF et 0,60 € entre la FD et l'AAPPMA ;

Carte « Hebdomadaire » : 36,50 € (prix national) soit +0,50 € : 0,20 € pour la FNPF et 0,30 € entre la FD et l'AAPPMA.



Vote des cotisations associatives 2026 :

Il a été proposé par le Bureau du 2 octobre et validé par le Conseil d'Administration du 16 octobre :

- le tarif de la carte « Journalière » qui est libre, sachant que la FNPF augmente de 0,10€, à 17 € pour 2026, soit +1 € : 0,10 € FNPF et 0,90 € entre la FD et l'AAPPMA ;
- la répartition financière reste inchangée, à savoir 1/3 pour les AAPPMA et 2/3 pour la Fédération, pour toutes les cartes sauf la carte « Découverte » pour laquelle c'est 50/50.

Il est demandé à l'Assemblée de valider pour 2026 le prix de la carte « Journalière » et le maintien de la répartition entre la Fédération et l'AAPPMA.

Validé à l'unanimité par l'assemblée générale

Vœux reçus en commun par la Truite des Veuzes et Oron, la Gaule Anneyronnaise et la Gaule Rambertoise et la Truite Dioise :

- Maille de la truite à 25 cm sur le secteur de la Valloire des limites de l'Isère (Beaurepaire) à Saint-Rambert (Rhône), sur toutes les rivières qui font parties des 3 AAPPMA et celle de la Truite Dioise.

Vote de l'AG : 1 abstention – l'assemblée est pour la maille à 25, en précisant hors Argentelle
- Harmoniser l'ouverture du Brochet et du Sandre.

Vote de l'AG : Rester sur les dates « fermeture » de l'année dernière, le statu -quo est validé à la majorité, 2 abstentions et 3 votes contre.

Modifications apportées pour la réglementation pêche 2026 :

Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence :

Port de l'Epervière : pêche autorisée du 1^{er} octobre au 31 mai, strictement à la canne à coup sans moulinet et avec une zone de pêche exclusivement sur la digue côté port.

Gaule Pierrelattine :

Lac Eurodif n° 8 : tout moyen de flottaison interdit.

Parcours spécifique validés par l'OFB

Renouvellement du parcours sur le Lez, communes de Grignan et de Colonzelle.

Parcours spécifiques en attente de validation par l'OFB

1 nouveau parcours spécifique No-Kill sur l'Argentelle, commune d'Anneyron.

Plans d'eau

En attente de l'ajout dans l'arrêté pêche du plan d'eau d'Ambrosse (Iles du Chez) à Etoile, propriété de la Fédération.

Info issue de la Lettre Interne n°25 de la FNPF (envoyée par mail aux AAPPMA le 23 septembre) :

« **2026 : lancement du renouvellement des mandats** : le réseau associatif de pêche de loisir entrera l'année prochaine dans le cycle de renouvellement général de ses mandats.

Bien que toutes les informations soient communiquées en temps utile, voici un rappel des principales échéances à venir : les mandats en cours prendront fin le 31 décembre 2026 pour les administrateurs des A.A.P.P.M.A. et le 31 mars 2027 pour les administrateurs des FDAAPPMA. Les élections se dérouleront selon le calendrier suivant : entre le 1^{er} octobre 2026 et le 31 décembre 2026 pour les A.A.P.P.M.A. ; en mars 2027 pour les FDAAPPMA ; avant fin septembre 2027 pour la FNPF. »



Christian Brély précise que ces infos reçus de la FNPF sont initialement prévues dans nos statuts et il le souhaite vivement. En regard de la situation politique, le risque d'un report du renouvellement des baux de pêche et des élections sont à envisager. Pour sa part, il a déjà informé de son intention de ne pas renouveler la charge de la présidence de notre FD pour un prochain mandat, et c'est aussi le cas d'un nombre important de nos administrateurs. Il serait bon pour le fonctionnement à venir de notre Fédération de connaître les volontaires pour gérer et préparer l'avenir.

Questions diverses :

Jean-Marc Ducoin rappelle qu'un APN fédéral itinérant au pôle animation a été mis en place par la Fédération. Les A.A.P.P.M.A. peuvent nous solliciter pour la découverte pêche nature, pêche au coup, float tube...pour les jeunes, mais aussi en partenariat avec les écoles. Christian Gamacchio Perotti fait part du problème que rencontrent certaines AAPPMA de ne pouvoir activer car il n'existe qu'une espèce poisson truite dans leurs rivières et pas d'autres poissons à pêcher. Christian Péclier évoque comme solution un accord et une entente avec des A.A.P.P.M.A. voisines. La problématique reste le manque de bénévoles ainsi que le transport lorsqu'il faut se déplacer.

Cormorans : tant que ce ne sera pas traité par l'Europe, le dossier n'avancera pas.

Gaule Romane et Péageoise : y a-t-il des études sur la basse Bourne et comment connaître les résultats des pêches électriques ? Les bureaux d'étude ne les communiquent pas à la FD.

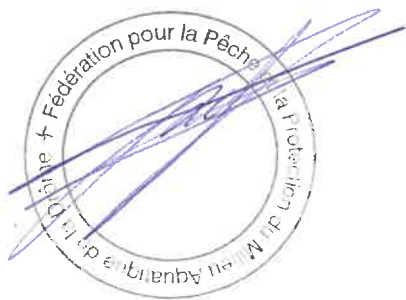
Les « parcours passion » à Gervans et sur le Vieux Roubion sont en attente de validation par l'ARPARA.

Cadenas connecté (à l'essai) pour accès sur le Rhône pour un gain de linéaire important. Application Master Lock.

Fin de séance : 12h00

Le Président

Christian BRELY



La Secrétaire

Martine ROUSTANT



REPARTITION (Fédération et AAPPMA) DU PRIX DES CARTES DE PECHE 2026
validée par le Conseil d'Administration de la Fédération du 16 octobre
et par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Octobre 2025
Document destiné exclusivement aux présidents et trésoriers des AAPPMA

La Région Auvergne Rhône Alpes via le « Pass'Région » offre
aux jeunes de 15 à 25 ans 30€ à valoir sur l'achat d'une carte de pêche annuelle

CARTE RECIPROCAIRE INTERFEDERALE « Personne Majeure » 114 € (+ 2€) - PRIX NATIONAL

- ✓ 41,80 € sont perçus par la FNPF (+ 0,60 €)
- ✓ 16,60 € sont perçus par l'association locale (+1/3 de 0,40 €, soit + 0,10 €)
- ✓ 28,60 € sont perçus par la Fédération (+2/3 de 0,40 €, soit + 0,30 €)
- ✓ 27,00 € sont perçus par le Club Halieutique (+1 €)

CARTE « Personne Majeure » 87 € (+ 1 €) - prix validé par Club Halieutique

- ✓ 41,80 € sont perçus par la FNPF (+ 0,60 €)
- ✓ 16,60 € sont perçus par l'association locale (+1/3 de 0,40 €, soit + 0,10 €)
- ✓ 28,60 € sont perçus par la Fédération (+2/3 de 0,40 €, soit + 0,30 €)

Rappel : La carte Offre d'automne « Personne majeure » (-50%) est disponible au 1^{er} septembre

CARTE « Personne Mineure » 27 € (+ 1€) - prix validé par Club Halieutique

- ✓ 6,40 € sont perçus par la FNPF (+ 0,20€)
- ✓ 9,90 € sont perçus par l'association locale (+1/3 de 0,80 €, soit + 0,25 €)
- ✓ 10,70 € sont perçus par la Fédération (+2/3 de 0,80 €, soit + 0,55 €)

CARTE « Découverte » 8 € (+ 1€) - PRIX NATIONAL

- ✓ 1,00 € sont perçus par la FNPF
- ✓ 3,50 € sont perçus par l'association locale (+ 0,50 €)
- ✓ 3,50 € sont perçus par la Fédération (+ 0,50 €)

CARTE « Femme » 42 € (+ 1 €) - PRIX NATIONAL

- ✓ 19,60 € sont perçus par la FNPF (+ 0,40 €)
- ✓ 10,90 € sont perçus par l'association locale (+1/3 de 0,60 €, soit + 0,20 €)
- ✓ 11,50 € sont perçus par la Fédération (+2/3 de 0,60 €, soit + 0,40 €)

CARTE « Hebdomadaire » 36,50 € (+ 0,50 €) - PRIX NATIONAL

- ✓ 14,40 € sont perçus par la FNPF (+ 0,20 €)
- ✓ 10,70 € sont perçus par l'association locale (+1/3 de 0,30 €, soit + 0,10 €)
- ✓ 11,40 € sont perçus par la Fédération (+2/3 de 0,30 €, soit + 0,20 €)

CARTE « Journalière » 17 € - prix « libre »

- ✓ 5,20 € sont perçus par la FNPF (+0,10 €)
- ✓ 5,45 € sont perçus par l'association locale (+1/3 de 0,90 €, soit + 0,30 €)
- ✓ 6,35 € sont perçus par la Fédération (+2/3 de 0,90 €, soit + 0,60 €)

Pour info : **VIGNETTE « CLUB HALIEUTIQUE » VENDUE SEULE : 40 € (prix inchangé)**

**Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (PAEF)
REPARTITION DU PRIX DES CARTES DE PECHE 2026**

CARTE « Personne Majeure » 96 € (+ 1 €)

- 41,80 € sont perçus par la FNPF (+ 0,60 €)
- 25,60 € sont perçus par PAEF (+ 0,10 €)
- 28,60 € sont perçus par la Fédération 26 (+ 0,30 €)

CARTE « Personne Mineure » 27 € (+ 1 €)

- 6,40 € sont perçus par la FNPF (+ 0,20 €)
- 9,90 € sont perçus par PAEF (+ 0,25 €)
- 10,70 € sont perçus par la Fédération 26 (+0,55 €)



SAM.
25 Avril

C'est leurre d'y retourner

Ouverture Brochet

Toutes catégories



Pêche de
attitude

Des disparités locales peuvent
exister, renseignez-vous auprès
de votre association de pêche.

Rendez-vous sur

• cartedepeche.fr

RAPPORT FINANCIER pour l'année 2025

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-après le rapport de comptabilité pour l'année 2025.

Le résultat d'exploitation pour l'année 2025 présente un excédent de 17 152,32 €. Soit : total recettes de 999 597,93 € moins total dépenses 982 445,61 €

Recettes 2025 :

Cotisations : toutes cotisations confondues, nous avons encaissé 266 969,92 € (contre 268 528,92 € en 2024) soit - 1 559,00 € par rapport à l'année précédente.

Subventions : nous recevons pour l'année 2025 un total de 592 316,97 € (contre 555 450,45 € en 2024) soit + 36 866,52 € par rapport à l'année précédente.

Pour info, les subventions reçues du monde de la pêche (FNPF, Club Halieutique...) : 313 958,66 €

Subventions autres (Agence de l'Eau, EDF, Conseils Régional et Départemental, CNR...) : 278 358,31 €.

Prestations techniques, animations et autres produits : nous avons facturé pour 80 439,60 € (contre 68 691,20 € en 2024) soit + 11 748,40 € par rapport à l'année précédente.

Dépenses 2025 :

Le total des dépenses s'établit à 982 445,61 €, soit + 14 343,46 € comparé à l'année 2024. Remarques : dépenses imprévues payées, remplacement du moteur du véhicule Ranger pour 13 000,00 €, et remplacement du stock float-tube (attaque rongeurs) pour 2 600,00 €.

Budget 2026 :

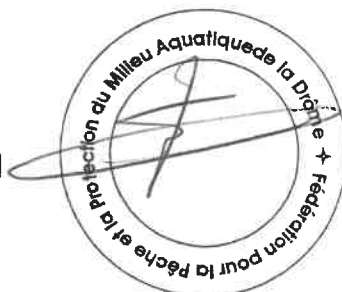
Le budget 2026 est évalué à ce jour à 998 950 € en recettes et 997 700 € en dépenses soit un excédent de 1 250,00 €.

Vous trouverez le détail de la comptabilité dans les pages suivantes, validée le 19 février par l'expert-comptable et le 09 mars par nos vérificateurs aux comptes. Nous tenons à remercier l'ensemble des trésoriers et présidents des associations, le personnel de la fédération, les membres du Conseil d'Administration, les vérificateurs aux comptes, Monsieur l'expert-comptable, ainsi que tous les partenaires et autres institutions pour leur aide précieuse qui nous permet de réaliser nos objectifs.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellents moments d'amitié et de convivialité à la pêche ;

Halieutiquement vôtre...

Gérard CRESPO
Trésorier fédéral



Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

BILAN - ACTIF

N° 2050

Période du 1° janvier 2025 au 31 décembre 2025

<i>(sans les centimes)</i>	Exercice clos le 31/12/25			Exercice précédent clos le 31/12/24
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations Incorporelles</i>				
Logiciel	2 507 €	2 507 €	0 €	0 €
<i>Immobilisations Corporelles</i>				
Terrains	194 211 €	65 001 €	129 210 €	106 187 €
Constructions	524 413 €	356 949 €	167 464 €	185 621 €
Installations techniques, matériels, outillages	118 582 €	110 931 €	7 651 €	10 049 €
Autres immobilisations corporelles	186 342 €	179 164 €	7 178 €	8 153 €
<i>Immobilisations Financières</i>				
Dépôts et cautionnements versés	315 €		315 €	315 €
Total (I)	1 026 370 €	714 552 €	311 818 €	310 325 €
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks</i>				
Matières premières	3 306 €		3 306 €	780 €
<i>Créances</i>				
Produits à recevoir	233 132 €		233 132 €	53 313 €
<i>Divers</i>				
Livrets et compte de gestion (CIC, Crédit Mutuel et LBP)	484 979 €		484 979 €	710 172 €
Comptes courants	13 418 €		13 418 €	8 513 €
Charges constatées d'avance	11 375 €		11 375 €	1 990 €
Total (II)	746 210 €		746 210 €	774 768 €
TOTAL GÉNÉRAL (I et II)	1 772 580 €	714 552 €	1 058 028 €	1 085 093 €

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

<i>(sans les centimes)</i>	Exercice clos le 31/12/25	Exercice précédent clos le 31/12/24
CAPITAUX PROPRES		
Valeur du Patrimoine + résultats incorporés dotation	641 722 €	655 474 €
Résultat de l'exercice	17 152 €	-10 952 €
Subventions d'investissements	77 476 €	81 369 €
Total (I)	736 350 €	725 891 €
PROVISIONS POUR CHARGES	27 602 €	42 303 €
Total (II)	27 602 €	42 303 €
DETTES		
Emprunt	21 199 €	45 127 €
Dettes fiscales et sociales	40 024 €	38 455 €
A.A.P.M.A. et autres charges	157 886 €	157 635 €
COMPTE REGUL.		
Produits constatés d'avance	74 966 €	75 682 €
Total (III)	294 075 €	316 899 €
TOTAL GÉNÉRAL (I à III)	1 058 028 €	1 085 093 €



Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE N° 2052
Période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

<i>(sans les centimes)</i>	Exercice clos le 31/12/25	Exercice précédent clos le 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cessions œufs et produits piscicoles	5 889 €	7 130 €
Locations diverses	10 616 €	10 568 €
Produits immobilisés (cession d'alevinage aux APPMA)	12 177 €	14 110 €
Subventions d'exploitation	596 210 €	555 450 €
Reprise sur amort. Transfert de charges	14 701 €	0 €
Cotisations + divers produits	347 410 €	337 220 €
Total des produits d'exploitations (I)	987 003 €	924 478 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières	46 912 €	48 606 €
Variation de stocks	-2 526 €	750 €
Autres achats et charges externes	300 253 €	343 058 €
Impôts, taxes	14 385 €	15 341 €
Salaires et traitements	370 875 €	325 711 €
Charges sociales	137 610 €	117 876 €
Dotation aux amortissements	28 708 €	24 140 €
Dotations aux provisions (retraites)	0 €	5 020 €
Autres charges	85 953 €	86 827 €
Total des charges d'exploitation (II)	982 170 €	967 329 €
Résultat d'exploitation (I - II)	4 832 €	-42 851 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits	12 595 €	17 591 €
Total des produits financiers (III)	12 595 €	17 591 €
Charges financières (IV)	275 €	464 €
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	17 152 €	-25 725 €

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

N° 2053

<i>(sans les centimes)</i>	Exercice clos le 31/12/25	Exercice précédent clos le 31/12/24
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opération de gestion	0 €	9 489 €
Subventions aux amortissements	0 €	5 593 €
Total des produits exceptionnels (V)	0 €	15 082 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opération de gestion		309 €
Total des charges exceptionnelles (VI)	0 €	309 €
Résultat exceptionnel (V - VI)	0 €	14 773 €
Total des produits (I + III + V)	999 598 €	957 151 €
Total des charges (II + IV + VI)	982 446 €	968 102 €
Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	17 152 €	-10 952 €



COMPTES DE RESULTAT ABREGE AU 31 DECEMBRE 2025

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
ACHATS	46 912 €	CESSIONS PRODUITS PISCICOLES	5 889 €
VARIATION DE STOCK	-2 526 €	LOCATIONS DIVERSES	10 006 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	300 253 €	PORTS FACTURES	610 €
IMPOTS ET TAXES	14 385 €	CESSION ALEVINS	12 177 €
CHARGES DE PERSONNEL	508 485 €	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	596 210 €
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	28 708 €	AUTRES - DONT COTISATIONS -	362 111 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0 €	PRODUITS FINANCIERS	12 595 €
AUTRES CHARGES	85 954 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
INTERETS ET CHARGES	275 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 152 €		
TOTAL	999 598 €	TOTAL	999 598 €



BILAN ABREGE AU 31 DECEMBRE 2025

LIBELLE	EXERCICE COURANT	EXERCICE PRECEDENT
ACTIF IMMOBILISE	311 818 €	310 325 €
ACTIF CIRCULANT	746 210 €	774 768 €
TOTAL GENERAL	1 058 028 €	1 085 093 €
CAPITAUX PROPRES	736 351 €	725 891 €
PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	27 602 €	42 303 €
DETTES	294 075 €	316 899 €
TOTAL GENERAL	1 058 028 €	1 085 093 €

TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2025

LIBELLE	EXERCICE COURANT	EXERCICE PRECEDENT
LIVRET BLEU CREDIT MUTUEL	83 048,68 €	81 294,73 €
TONIC OBNL APREAVIS CREDIT MUTUEL	251 930,19 €	628 877,24 €
TONIC OBNL 60 MOIS A PREAVIS	150 000,00 €	0,00 €
COMPTE COURANT CREDIT MUTUEL	-4 352,97 €	-15 822,34 €
INTERETS A RECEVOIR	13 413,70 €	8 313,70 €
CAISSE	4,60 €	198,97 €
TOTAL	494 044,20 €	702 862,30 €
CUMUL FINANCIER DES 30 AAPPAS (2024)	NC à ce jour	896 096,16 €



ETATS COMPTABLES

DÉSIGNATION	Année 2024	Année 2025	% sur total	# 2025-2024	BUDGET 2025 (rev. 2025)	BUDGET 2026 (25 fév. 2026)
Achats d'œufs	4 514,82 €	5 017,84 €	0,51%	503,02 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Achats poissons	44 090,64 €	41 365,95 €	4,21%	-2 724,69 €	46 000,00 €	46 000,00 €
Oxygène	- €	442,76 €	0,05%	442,76 €	700,00 €	700,00 €
Achat produits pharmaceutiques	- €	85,12 €	0,01%	85,12 €	100,00 €	100,00 €
Variation de stocks	750,16 €	2 525,94 €	-0,26%	-3 276,10 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL ACHATS	49 355,62 €	44 385,73 €	4,52%	-4 969,89 €	53 300,00 €	53 300,00 €
Eau, électricité, gaz	7 377,74 €	7 155,29 €	0,73%	-222,45 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Carburant véhicules	5 863,17 €	5 095,76 €	0,52%	-767,41 €	7 000,00 €	6 000,00 €
Fournitures entretien équipement	5 412,83 €	11 378,94 €	1,16%	5 966,11 €	6 000,00 €	6 500,00 €
Fournitures bureau	863,01 €	875,88 €	0,09%	-7,13 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Fournitures habillement	1 579,90 €	453,33 €	0,05%	-1 126,57 €	1 200,00 €	1 000,00 €
Fournitures gardes particuliers	948,54 €	1 125,09 €	0,11%	176,55 €	1 200,00 €	1 200,00 €
TOTAL AUTRES ACHATS	22 085,19 €	28 084,29 €	2,68%	4 019,10 €	23 900,00 €	23 200,00 €
Baux de pêche	1 151,68 €	1 313,86 €	0,13%	162,18 €	1 200,00 €	1 350,00 €
Location mat Info et Logiciel (NanoGis+ Geopêche)	3 335,90 €	7 122,36 €	0,72%	3 786,46 €	3 000,00 €	5 100,00 €
Entretien bâtiments	544,62 €	2 126,59 €	0,22%	1 581,97 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Nettoyage locaux	7 177,86 €	7 495,33 €	0,76%	317,47 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Entretien Terrains, Etangs, Barrages	41 655,70 €	864,00 €	0,05%	-40 791,70 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Aménagements piscicoles	110 086,84 €	17 386,25 €	1,77%	-92 700,59 €	30 000,00 €	15 000,00 €
Entretien véhicules	4 710,18 €	14 944,74 €	1,52%	10 234,56 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Entretien mobilier, matériel	887,44 €	1 905,60 €	0,19%	1 018,16 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Contrat entretien matériel	6 251,15 €	7 033,47 €	0,72%	782,32 €	6 700,00 €	6 700,00 €
Assurances véhicules	7 665,28 €	7 959,68 €	0,81%	294,40 €	7 700,00 €	8 000,00 €
Assurances personnes	2 424,00 €	2 472,48 €	0,25%	48,48 €	2 450,00 €	2 450,00 €
Assurances locaux et terrains	2 381,58 €	2 734,16 €	0,28%	352,58 €	2 400,00 €	2 750,00 €
Assurance gardes particuliers	- €	0,05 €	0,00%	0,05 €	50,00 €	50,00 €
Assurance RC dirigeants	525,00 €	525,00 €	0,05%	0,00 €	550,00 €	550,00 €
Études et recherche (canal Orange)	44 251,80 €	97 492,41 €	9,92%	53 240,61 €	98 000,00 €	155 000,00 €
Documentation générale	797,32 €	918,51 €	0,09%	121,19 €	900,00 €	900,00 €
Frais de stage (élus)	- €	0,00 €	0,00%	0,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL SERVICES EXTÉRIEURS	233 846,35 €	172 294,49 €	17,54%	-61 551,86 €	172 050,00 €	216 950,00 €
Honoraires avocat, comptable, notaire	7 696,45 €	1 800,00 €	0,18%	-5 896,45 €	3 000,00 €	1 800,00 €
Autres prestataires (Labo Vidéo)	9 267,79 €	21 024,50 €	2,14%	11 756,71 €	40 000,00 €	10 000,00 €
Publicité, info, promo.	883,89 €	3 233,00 €	0,33%	2 349,11 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Foires, expo, concours, challenge	3 494,42 €	2 672,54 €	0,27%	-821,88 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Animations	4 695,69 €	8 010,90 €	0,82%	3 315,21 €	6 000,00 €	7 000,00 €
APN matériel et tenues	957,26 €	0,00 €	0,00%	-957,26 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Carteaux	810,00 €	1 049,00 €	0,11%	239,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Déplacements autres personnes (PE-gardes)	2 133,00 €	2 600,00 €	0,26%	467,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Déplacements employés	13 783,22 €	15 196,86 €	1,55%	1 413,64 €	14 000,00 €	13 500,00 €
Déplacements président	3 693,37 €	2 916,67 €	0,30%	-776,70 €	4 000,00 €	3 500,00 €
Déplacements trésorier	1 323,11 €	1 070,19 €	0,11%	-252,92 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Déplacements membres Conseil d'administration	15 166,69 €	15 816,96 €	1,61%	650,27 €	18 000,00 €	16 000,00 €
Frais de réunions	8 214,38 €	11 021,81 €	1,12%	2 807,23 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Frais postaux /frais de port	677,94 €	1 081,53 €	0,11%	403,59 €	700,00 €	1 000,00 €
Téléphone, internet	5 385,48 €	5 306,63 €	0,54%	-78,85 €	5 600,00 €	5 500,00 €
Services bancaires	174,00 €	180,00 €	0,02%	6,00 €	200,00 €	200,00 €
Collation Unions Régionales	4 001,98 €	4 446,71 €	0,45%	444,73 €	4 000,00 €	4 500,00 €
Collation MRM	2 600,00 €	2 200,00 €	0,22%	-400,00 €	2 700,00 €	2 200,00 €
Collation Club Halieutique	50,00 €	50,00 €	0,01%	0,00 €	50,00 €	50,00 €
Fondation FNPF F3p	968,10 €	957,60 €	0,10%	-10,50 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Autres collations	1 170,00 €	1 240,00 €	0,13%	70,00 €	1 200,00 €	1 250,00 €
TOTAL AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	87 146,77 €	101 874,70 €	10,37%	14 727,93 €	123 450,00 €	91 000,00 €



ETATS COMPTABLES

DÉSIGNATION	Année 2024	Année 2025	% sur total	# 2025-2024	BUDGET 2025 (év. 2025)	BUDGET 2026 (25 fév. 2026)
Taxes sur salaires	5 980,00 €	8 396,00 €	0,85%	2 416,00 €	7 800,00 €	8 500,00 €
Taxe d'habitation	3 563,00 €	- €	0,00%	-3 563,00 €	3 600,00 €	
Taxes foncières	5 797,92 €	5 989,00 €	0,61%	191,08 €	5 900,00 €	6 200,00 €
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	15 340,92 €	14 385,00 €	1,46%	-955,92 €	17 300,00 €	14 700,00 €
Rémunérations	325 170,08 €	370 448,50 €	37,71%	45 278,42 €	355 000,00 €	350 000,00 €
Provisions pour congés payés	658,53 €	848,85 €	0,09%	190,32 €	4 500,00 €	1 000,00 €
Charges sociales	116 423,94 €	133 742,01 €	13,61%	17 318,07 €	125 000,00 €	122 000,00 €
Cot. Partiarisme CC Edlat	0,00 €	143,16 €	0,01%	143,16 €	1 500,00 €	350,00 €
Gratification stagiaires	- €	- €	0,00%	0,00 €		4 500,00 €
Autres charges de personnel/Frais de stage	1 335,00 €	3 302,78 €	0,34%	1 967,78 €		2 500,00 €
TOTAL CHARGES PERSONNEL	443 587,55 €	508 485,30 €	51,76%	64 897,75 €	492 800,00 €	480 350,00 €
Frais de congrès	4 978,70 €	2 616,68 €	0,27%	-2 362,02 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Subvention travaux, achat 1° catégorie	780,00 €	780,00 €	0,08%	0,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Subvention plan alevinage 2° catégorie	20 738,23 €	20 738,23 €	2,11%	0,00 €	20 800,00 €	20 800,00 €
Subvention exceptionnelle aux AAPPMA	- €	- €	0,00%	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Subvention AAPPMA - APN - retour CNR	4 640,94 €	4 077,48 €	0,42%	-563,46 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Dotations, droits pêche -retour Club-	34 178,96 €	35 035,15 €	3,57%	856,19 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Subv alevinage 1° catégorie	420,00 €	420,00 €	0,04%	0,00 €	450,00 €	450,00 €
Impression documents	6 979,59 €	9 740,38 €	0,99%	2 760,79 €	10 450,00 €	7 000,00 €
Charges diverses	309,41 €	367,90 €		58,49 €		250,00 €
TOTAL AUTRES CHARGES	73 025,83 €	73 775,82 €	7,51%	748,99 €	79 200,00 €	75 800,00 €
CESSION GRATUITE ALEVINS 1° catég	14 110,31 €	12 177,30 €	1,24%	-1 933,01 €	14 200,00 €	12 200,00 €
CHARGES INTERETS SUR EMPRUNT	463,87 €	275,39 €	0,03%	-188,48 €	400,00 €	200,00 €
AMORTISSEMENTS	24 138,74 €	28 707,59 €	2,92%	4 567,85 €	26 000,00 €	25 000,00 €
DOT PROVISIONS P/ RISQUES	5 020,00 €	- €	0,00%	-5 020,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	988 102,15 €	982 445,61 €		-5 656,54 €	1 007 750,00 €	987 700,00 €



ETATS COMPTABLES

DÉSIGNATION	Année 2024	Année 2025	% sur total	# 2025-2024	BUDGET 2025 (fev. 2025)	BUDGET 2026 (25 fev. 2026)
PLAN ALEVINAGE 1° CATÉGORIE	7 129,19 €	5 889,25 €	0,59%	-1 239,94 €	7 200,00 €	6 000,00 €
CESSION GRATUITE ALEVINS 1° ctg	14 110,31 €	12 177,30 €	1,22%	-1 933,01 €	14 200,00 €	12 200,00 €
LOCATIONS -loyer	9 902,67 €	10 006,04 €	1,00%	103,37 €	9 300,00 €	6 000,00 €
Porte et frais accessoires facturés	865,00 €	810,00 €	0,06%	-55,00 €	700,00 €	600,00 €
Agence de l'Eau	57 542,52 €	116 771,20 €	11,66%	59 228,68 €	96 000,00 €	125 500,00 €
Subventions EDF	30 000,00 €	10 000,00 €	1,00%	-20 000,00 €	23 500,00 €	10 000,00 €
Subventions diverses	6 500,00 €	12 166,64 €	1,22%	5 666,64 €	13 000,00 €	6 500,00 €
Subvention Conseil Régional	114 237,09 €	86 057,97 €	8,61%	-28 179,12 €	77 000,00 €	77 500,00 €
Subvention Conseil Départemental 26	28 449,00 €	26 612,50 €	2,66%	-1 836,50 €	25 300,00 €	20 500,00 €
Compagnie Nationale du Rhône	25 000,00 €	26 750,00 €	2,68%	1 750,00 €	26 000,00 €	93 500,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 1	261 728,61 €	278 358,31 €	27,85%	16 629,70 €	260 800,00 €	333 500,00 €
Dotation Club Halieutique	102 359,30 €	99 622,22 €	9,97%	-2 737,08 €	104 000,00 €	99 500,00 €
Participation baux de pêche Club Halieutique	7 480,86 €	7 004,08 €	0,70%	-476,78 €	7 500,00 €	6 500,00 €
FNPF Convention partenariat à l'aide à l'emploi	140 000,00 €	140 000,00 €	14,01%	0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
FNPF Actions	43 881,68 €	67 332,36 €	6,74%	23 450,68 €	58 440,00 €	41 300,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2	293 721,84 €	313 958,66 €	31,41%	20 236,82 €	309 940,00 €	287 300,00 €
Colisations cartes "Majeure" Départementales	85 692,40 €	85 013,20 €	8,50%	-679,20 €	84 000,00 €	85 000,00 €
Colisations cartes "Majeure offre automne"	1 513,40 €	1 867,80 €	0,19%	354,40 €	1 600,00 €	1 850,00 €
Colisations cartes "Majeure" interdépartales	134 169,00 €	131 481,80 €	13,15%	-2 687,20 €	134 150,00 €	131 500,00 €
Colisations cartes "Journalière"	11 193,20 €	13 008,10 €	1,30%	1 814,90 €	9 000,00 €	13 000,00 €
Colisations cartes "Femme"	5 760,30 €	5 716,50 €	0,57%	-43,80 €	5 200,00 €	5 700,00 €
Colisations cartes "Découverte"	8 022,00 €	7 686,00 €	0,77%	-336,00 €	7 500,00 €	7 700,00 €
Colisations cartes "Hebdomadaire"	3 621,00 €	3 673,60 €	0,37%	52,60 €	3 500,00 €	3 650,00 €
Colisations cartes "Mineure"	17 375,00 €	17 366,65 €	1,74%	-8,35 €	17 200,00 €	17 400,00 €
Colisations cartes "Pêcheurs Amateurs"	982,50 €	855,15 €	0,09%	-127,35 €	950,00 €	900,00 €
Pass Pêche Mineur	153,00 €	254,00 €	0,03%	101,00 €	400,00 €	250,00 €
APPMA Taxe annuelle	47,12 €	47,12 €	0,00%	0,00 €	50,00 €	50,00 €
TOTAL COTISATIONS	268 528,92 €	268 969,92 €	26,71%	-1 559,00 €	263 550,00 €	267 000,00 €
Produits des transactions	397,50 €	132,50 €	0,01%	-265,00 €	150,00 €	150,00 €
Produits pour frais de pêche électrique et suivis PAP	39 287,34 €	48 509,40 €	4,85%	9 222,06 €	25 000,00 €	45 500,00 €
Animations	22 378,00 €	21 760,00 €	2,18%	-618,00 €	20 000,00 €	22 000,00 €
Journées pêches spécialisées	5 870,00 €	6 565,00 €	0,66%	695,00 €	5 500,00 €	6 500,00 €
Journées Junior Fishing Tour	100,00 €	170,00 €	0,02%	70,00 €	100,00 €	100,00 €
Autres produits	658,36 €	3 302,70 €	0,33%	2 644,34 €	1 950,00 €	1 000,00 €
TOTAL AUTRES PRODUITS	68 691,20 €	80 439,60 €	8,05%	11 748,40 €	52 700,00 €	75 250,00 €
PRODUITS FINANCIERS	17 590,50 €	12 595,30 €	1,26%	-4 995,20 €	14 000,00 €	7 500,00 €
REPRISE PROV (retraite)	14 701,00 €	14 701,00 €				
QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT	5 593,32 €	3 892,55 €	0,39%	-1 700,77 €	5 500,00 €	3 600,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS N-1	8 964,00 €	- €	0,00%	-8 964,00 €		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	525,00 €	- €	0,00%	-525,00 €		
TOTAL DES PRODUITS	957 150,56 €	989 597,83 €		42 447,27 €	938 190,00 €	998 950,00 €
RÉSULTAT	-10 951,59 €	17 152,32 €		-28 103,91 €	-69 560,00 €	1 250,00 €





RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Nous soussignés :

Serge BONNEFOIS, Président de l'AAPPMA de la Préservatrice de la Gervanne,
Roland GUILLON, membre de l'AAPPMA la Gaule Tricastine,
Marie-Pierre Jarrin, Secrétaire de l'AAPPMA l'Amicale des pêcheurs de St Christophe

commis en qualité de vérificateurs aux comptes de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme, certifions et attestons avoir procédé aux opérations de vérifications et d'examens des livres et pièces composant la comptabilité fédérale pour l'année 2025.

Nous vous demandons de donner quitus au Trésorier Fédéral et d'approuver les comptes pour l'exercice 2025.

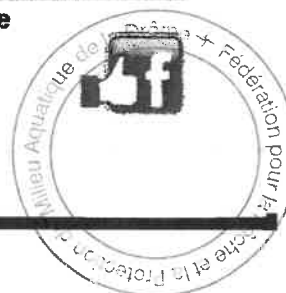
Fait à Valence, le 09 mars 2026

Serge BONNEFOIS

Roland GUILLON

Marie-Pierre JARRIN

Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
50 Chemin de Laprat - 26000 VALENCE - Tél : 04 75 78 14 40
Courriel : fedepeche26@wanadoo.fr - Site : www.cartedepeche.fr
Siret : 302 806 633 00020 - Code APE : 9104 Z



2025 : INVESTISSEMENTS (amortissements)

Matériel Informatique

(Boitier de sauvegarde FD)

720,90 €

Lac clôture + portail

(Lac d'Ambrosse à Etoile)

10 044,00 €

Matériel Informatique

(1 ordinateur portable pôle technique)

889,85 €

Terrain clôture + portail

(Les Ors à Romans)

17 760,00 €

Entretien bâtiment

(Chauffe-Eau FD)

786,00 €





Versements effectués aux A.A.P.P.M.A. en 2025 :

**Retour pour « Dotation Club » et droits de pêche
(cpt 6576) :**

35 035,15 €

Aides versées sur le « Pot Club » (cpt 452) :

4 261,37 €

Pour 6 dossiers

Soit un total de 39 296,52 €
(pour mémoire en 2024 : 36 978,96€)





Ne pas
déranger

Mode silence

Moments intenses

Pêche
Attitude

Rendez-vous sur

• cartedepeche.fr

LES PÊCHES DE FRANCE
GÉNÉRATION
PÊCHE

2026 - Offre Pass'Région pour les étudiants de 15 à 25 ans



Le « **Pass'Région** », c'est quoi ?

Décliné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le **Pass'Région** existe depuis 2016.

Il est destiné aux jeunes de 15 à 25 ans scolarisés dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il propose des avantages tarifaires pour diverses activités et depuis mars 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'accorder un avantage de 30 € par an pour tout achat d'une carte de pêche annuelle et de 30 euros pour un permis de chasse.

Une demande de remboursement (disponible sur <https://drome.federationpeche.fr> en page actualités) auprès de notre Fédération, est à réaliser après l'achat d'une carte de pêche annuelle en ligne sur www.cartedepeche.fr, en fédération ou chez un dépositaire.

Quelles cartes de pêche 2026 pour bénéficier de l'avantage pêche ?

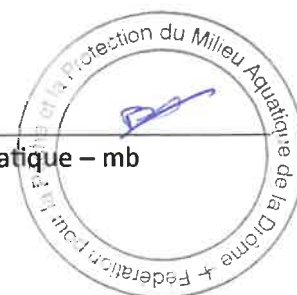
Carte mineure annuelle (27 €) : un jeune pêcheur entre 15 et 18 ans bénéficiera d'une carte gratuite

Carte départementale annuelle : un jeune de +18 ans bénéficiera d'une carte à 57 € au lieu des 87 €

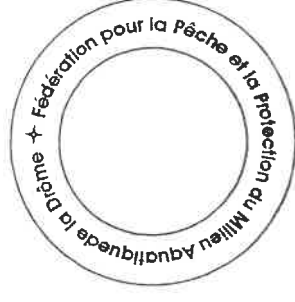
Carte interfédérale annuelle : un jeune de +18 ans bénéficiera d'une carte à 84 € au lieu de 114 €

Carte femme annuelle : une jeune de +18 ans bénéficiera d'une carte à 12 € au lieu de 42 €.

Attention : la demande de remboursement pour la carte de pêche de l'année 2026 avec le Pass'Région est à faire avant le 26 août 2026.



ÉTATS DE VENTES DES CARTES DE PÊCHE année 2025



Année 2025 : CPMA - COTISATIONS FEDERATION - VIGNETTES CLUB HALIEUTIQUE

2025	CPMA						COTISATIONS CARTES FEDERATION						CLUB		% Club/carte majeure			
	Majeure 50%	Mineure	Femme	Découvertes - 12ans	Journée	Hebdo	Majeure 50%	Mineure	Femme	Découvertes - 12ans	Journée	Hebdo	TOTAL	V.C/club 25 Vignette à 40€				
ALBON	141	3	27	5	48	56	14	148	3	28	5	49	57	14	304	99	0	66,89%
ANNEYRON	172	3	47	11	103	36	1	180	3	50	11	106	37	1	388	133	1	74,44%
APPV	1468	34	269	68	375	416	43	1559	37	290	72	395	435	49	2837	763	6	50,61%
BOURDEAUX	32	1	10	3	6	16	2	34	1	10	3	6	16	2	72	19	0	55,88%
BOUTERNE	137	3	26	3	24	37	4	151	3	33	5	26	43	4	265	88	2	59,60%
COLONZELLE	33	0	10	4	18	6	0	33	0	10	4	18	6	0	71	27	0	81,82%
CREST	208	3	63	21	79	75	26	212	3	64	22	82	78	27	488	80	2	38,68%
DESERT	24	0	6	4	9	2	2	24	0	6	4	9	2	2	47	18	1	79,17%
DIOISE	124	1	36	8	67	54	33	128	1	36	8	71	63	36	343	78	0	60,94%
DONZERE	617	25	124	62	225	149	23	728	26	136	68	242	151	23	1374	542	4	75,00%
EYGUES	161	3	46	11	49	68	14	170	3	48	11	54	72	16	374	132	0	77,65%
GALAURE	152	5	78	8	64	42	9	157	5	79	8	65	46	11	371	122	0	77,71%
GERVANNE	121	0	22	3	18	34	8	129	0	22	3	19	41	8	222	94	1	73,64%
GRP	1242	15	320	114	487	458	37	1268	16	323	116	490	462	38	2713	830	12	66,40%
JABRON	216	3	28	8	37	28	8	222	3	29	8	37	28	8	335	103	0	46,40%
EHBVD -Livron Allex	190	7	59	18	252	56	6	199	7	63	18	261	57	8	613	78	3	40,70%
LORIOI	109	5	25	18	70	38	3	127	5	27	18	75	38	3	293	45	1	36,22%
MEOUGE	18	0	2	1	2	0	1	19	0	3	1	2	0	1	26	16	0	84,21%
MONTELMAR	653	32	160	38	217	251	25	701	33	170	38	229	254	25	1450	276	7	40,37%
OUEZE	28	0	9	3	15	9	6	31	0	10	3	17	11	6	78	26	0	83,87%
PIERRELATTE	131	7	33	9	45	73	10	141	7	35	9	45	77	12	326	119	3	86,52%
VEBRE	22	0	6	0	7	2	0	22	0	6	0	7	4	0	39	13	0	59,09%
ROYANS	158	0	44	17	54	84	6	171	0	44	17	55	93	7	387	137	0	80,12%
ST CHRISTOPHE	51	4	13	5	24	57	7	55	4	16	6	25	57	7	170	46	0	83,64%
ST RAMBERT	139	1	25	12	23	12	2	146	1	25	12	24	12	2	222	106	1	73,29%
ST VALLIER	206	0	40	14	55	37	9	215	0	41	14	55	44	9	378	133	0	61,86%
TRICASTINE	207	4	30	11	44	23	6	219	4	31	11	45	24	8	342	198	4	92,24%
VEORE	163	2	40	12	72	62	3	166	2	40	12	73	63	3	359	90	4	56,63%
VERCORS	67	0	20	5	10	9	1	72	0	20	5	10	10	3	120	46	0	63,89%
VEUZES	214	1	22	6	18	6	2	221	1	22	6	18	6	2	276	169	0	76,47%
Pêcheurs Amateurs	29	1	2					29	1	2					32			61,20%
TOTAL	7 233	163	1 642	502	2 517	2 196	311	7 677	169	1 719	518	2 610	2 287	335	15 315	4 646	52	

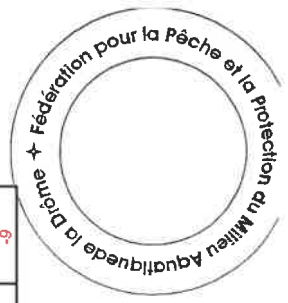


4646
3002
29

4 345
2859
29



# ANNEE 2025/ANNEE 2024	CPMA										COTISATIONS DE LA FEDERATION										CLUB	
	Majeure	Majeure 60%	Mineure	Femme	Découverte	Journées	Hédo	Majeure	Majeure 50%	Mineure	Femme	Découverte	Journées	Hédo	TOTAL	V.Club 20	Vignette à 40€					
ALBON	5	0	-5	-5	-19	11	3	6	0	-5	-5	-18	10	3	-9	6	-2					
ANNEYRON	8	3	14	6	29	12	0	11	3	16	32	32	13	0	81	13	-1					
APPV	-16	16	3	-2	32	-2	6	-26	17	2	-1	31	-2	10	31	-28	-7					
BOURDEAUX	5	1	-4	2	-3	12	-3	5	1	-4	2	-3	12	-3	10	2	0					
BOUTERNE	4	3	-1	-3	-12	5	-1	5	3	1	-1	-13	11	-1	5	4	1					
COLONZELLE	6	-1	0	2	8	0	-1	6	-1	-1	2	8	0	-1	13	4	0					
CREST	14	-1	3	-1	-3	-14	7	14	-1	2	0	-1	-13	7	8	-7	-1					
DESERT	-1	0	1	1	-7	-3	1	-2	0	1	1	-7	-4	1	-10	0	1					
DIOISE	-9	0	5	0	24	-14	-9	-8	0	3	0	27	-18	-10	-6	-7	0					
DONZERE	42	12	-10	13	12	24	8	22	13	-18	9	9	23	7	65	30	-1					
EYGUES	-9	3	13	0	-9	10	-8	-6	3	15	0	-5	8	-10	5	-6	-3					
GALAURE	-30	2	-7	-9	-6	-8	3	-29	2	-8	-10	-5	-6	4	-52	-19	0					
GERVANNE	-6	-1	2	-4	0	3	-6	-5	-1	-1	4	0	7	-6	-10	8	0					
GRP	-13	-2	0	4	-30	31	-1	-15	-1	-2	3	-35	27	-2	-25	-16	2					
JABRON	27	3	-5	1	-10	3	3	23	3	-4	1	-10	2	2	17	6	-2					
EBVD	-18	4	-24	1	-8	5	-1	-25	3	-22	1	-4	4	0	-43	-11	0					
LORIOI	-10	5	4	6	11	15	0	-7	5	4	5	13	15	0	35	-10	1					
MEOUGE	-3	0	-5	-2	-5	-6	0	-5	0	-5	-2	-5	-6	0	-23	-1	-1					
MONTELMAR	-54	13	14	-4	-5	12	3	-50	14	18	-6	-2	11	2	-13	-39	-1					
OUEZE	-14	-2	-1	-3	-1	1	-1	-14	-2	-1	-3	1	0	-1	-20	-13	0					
PIERRELATTE	-4	-1	4	3	4	14	6	-1	-2	5	3	4	12	7	28	6	3					
VEBRE	4	-1	1	0	-4	-3	-1	3	-1	1	0	-4	-2	-1	-4	0	0					
ROYANS	-7	-2	16	2	10	16	-2	-3	-2	15	2	10	21	-2	41	-2	-1					
ST CHRISTOPHE	-2	4	1	-5	3	22	-1	0	4	4	-4	4	20	-4	24	-1	0					
ST RAMBERT	-29	1	3	-2	-103	-1	0	-26	1	2	-2	-103	-3	0	-131	-10	1					
ST VALLIER	23	-3	17	7	10	5	-6	22	-3	17	7	9	11	-7	56	17	0					
TRICASTINE	-33	2	-11	0	-8	-26	-1	-29	2	-12	0	-7	-29	0	-75	-32	2					
VEORE	11	1	-8	1	18	25	0	13	1	-8	1	17	23	-2	45	-3	3					
VERCORS	-6	0	-2	-1	-2	-9	-1	-6	0	-2	-1	-2	-10	0	-21	-2	-2					
VEUZES	6	1	-5	-4	-4	-11	2	3	1	-6	-4	-4	-13	2	-21	15	-1					
PECHEURS AMATEURS	-5	1	0					-5	1	0					-4							
	-114	61	13	4	-78	129	-1	-129	63	7	0	-63	124	-5	-3	-96	-9					



Statistiques : Répartition des produits



Critères :
Saison : 2025
Du : 01/12/2011
Jusqu'au : 23/02/2026

Périmètre :
FD : 26 - Drôme



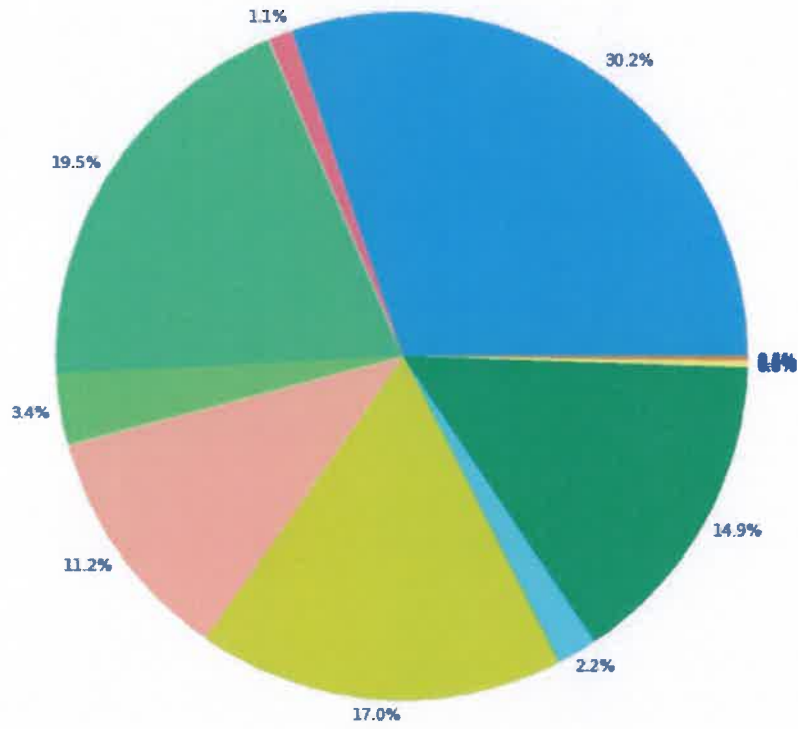
Saison 2025

Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 23/02/2026

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2025	4646	30.23%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2025	168	01.09%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2025	3002	19.54%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2025	518	03.37%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2025	1717	11.17%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2025	2610	16.98%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2025	335	02.18%
Carte Journalière	Carte Journalière 2025	2287	14.88%
Carte Membre PAEF Majeure - Offre d'automne	Carte Membre actif majeur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) - Offre d'automne 2025	1	00.01%
Carte Membre PAEF Majeure	Carte Membre actif majeur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 2025	29	00.19%
Carte Membre PAEF Mineure	Carte Membre actif mineur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 2025	2	00.01%
Option	Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	52	00.34%
Total		15367	100,00 %



Répartition des produits



Carte Interfédérale Personne majeure CHI 2025

Carte Personne majeure 2025

Carte Personne mineure 2025

Carte promotionnelle Hebdomadaire 2025

Carte Membre actif majeur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) - Offre d'automne 2025

Carte Membre actif mineur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 2025

Carte Personne majeure - Offre d'automne 2025

Carte promotionnelle Découverte Femme 2025

Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2025

Carte Journalière 2025

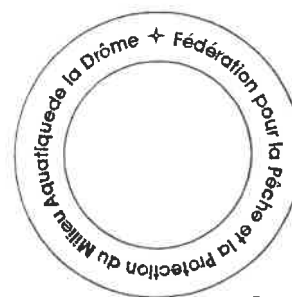
Carte Membre actif majeur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 202

Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)



Statistiques : Evolution des produits par mois

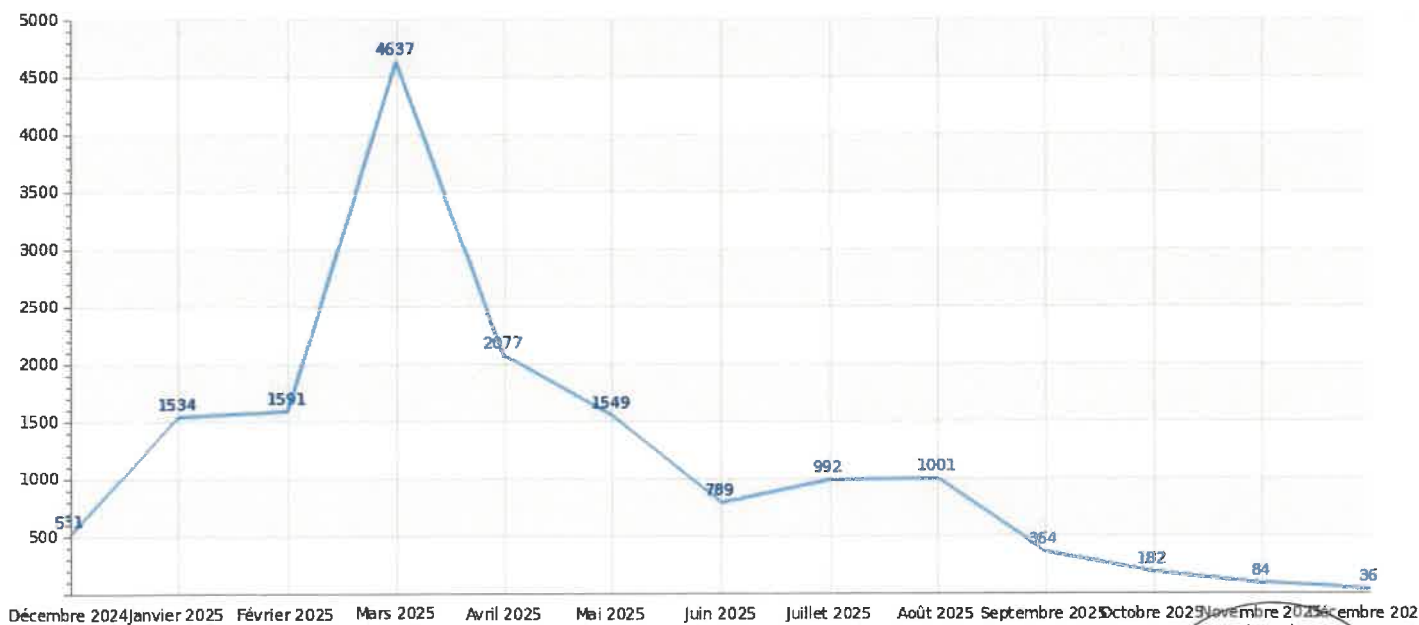
Critères :
Saison : 2025
Périmètre :
FD : 26 - Drôme



Statistiques de l'année 2025

Mois	Nbre de produits	Pourcentage
Décembre 2024	531	03.46%
Janvier 2025	1534	09.98%
Février 2025	1591	10.35%
Mars 2025	4637	30.18%
Avril 2025	2077	13.52%
Mai 2025	1549	10.08%
Juin 2025	789	05.13%
Juillet 2025	992	06.46%
Août 2025	1001	06.51%
Septembre 2025	364	02.37%
Octobre 2025	182	01.18%
Novembre 2025	84	00.55%
Décembre 2025	36	00.23%
Total	15367	100%

Evolution des produits par mois



Dossiers présentés à Fédération Nationale de la Pêche en France - Année 2025

Actions des collectivités piscicoles

N° dossier	Validé le	N° et type d'action	Description de l'action	Montant subventionné	réglé le
25A260195	10 décembre 2024	Suivi et gestion du réseau opérationnel de la FDPMA26-année 2024		7 978,39 €	dde rgt le 11/02/26
25A260196	10 décembre 2024	Réactualisation du PDP6 de la Drôme - année 2024		4 667,40 €	dde rgt le 11/02/26
25A260247	13 mai 2025	LPA0407 formation animateurs bénévoles APN	formation animateurs bénévoles APN	400,00 €	8 décembre 2025
25A260248	13 mai 2025	LPA0701 - Réunion-Formation annuelle de la garderie APPMA-FDAAPPMA	Formation annuelle garderie	550,00 €	8 décembre 2025
25A260243	13 mai 2025	Suivi et gestion du réseau opérationnel de la FDPMA26-année 2025		9 928,80 €	
25A260244	13 mai 2025	Réactualisation du PDP6 fédéral		4 856,93 €	
25A260250	13 mai 2025	Amélioration de l'accessibilité sur la rivière Isère-trvx tranche 2 site I03		8 821,41 €	
25A260271	13 mai 2025	LPA0501-Valorisation du patrimoine halieutique de la Drôme/Géopêche		6 950,31 €	
25A260398	13 mai 2025	MAE0101-restauration des annexes du Rhône Donzère (canal d'Orange)		6 802,61 €	
25A260447	13 mai 2025	LPA0403 - acquisition matériel annexe d'initiation à la pêche		1 608,91 €	dde rgt le 13/01/26
25A260886	10 octobre 2025	MAE0302 - Formation pêches électrique	Formation pêche électrique (AAPPMA et FD)	3 000,00 €	13 février 2026
25A260978	10 octobre 2025	LPA0702 - Habillement accessoires de la garderie APPMA et FDAAPPMA	Tenue gardes pêche	569,09 €	dde rgt le 20/10/25
25A261212	9 décembre 2025	LPA0303 - organisation des rencontres sportives départ. Et régionales jeunes	jours JFT 2025-2026	4 000,00 €	
		Redevance hydroélectrique conventions signées avec le MEDDAT et différents partenaires		60 133,85 €	
				4 797,67 €	sept le 01/08/2025
				64 931,52 €	

Conventions de partenariat pour le financement de postes	
Partenariat pour 1 poste de :	forfait
agent de développement	
Partenariat pour 1 poste de :	forfait
agent de développement	
Partenariat pour 1 poste de :	forfait
Agent administratif	
Partenariat pour 1 poste de :	forfait
chargé de mission	
	140 000,00 €

Soit un montant global sur 2025 pour :

en 2024:	186 414,36 €
en 2023:	168 313,98 €
en 2022:	159 300,16 €
en 2021:	173 893,08 €
en 2020:	156 676,79 €
en 2019 :	173 264,05 €
en 2018 :	190 125,23 €
en 2017 :	197 577,24 €
TOTAL PERCU DEPUTES 2007 :	2 874 673,05 €

pour mémoire
pour mémoire
pour mémoire
pour mémoire
pour mémoire
pour mémoire
pour mémoire





Partout
en France

Votre carte de pêche avec

Chèque- Vacances

CONNECT



Régalez tout ou partie du
montant de votre carte
de pêche 2026 grâce à
Chèque-Vacances Connect.

Rendez-vous sur

• cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

Compte rendu de la commission « Ressources sur pot club halieutique »

Début 2025, la Fédération a abondé le compte comptable n°452 « Subvention fédé Pot Club aux A.A.P.P.M.A. » (dit Pot Club) pour la somme de 2 800 €.

Au cours de l'année 2025, les dossiers suivants ont été réglés aux A.A.P.P.M.A. de :

- La Gaule Anneyronnaise : achat d'un PC portable.
- La Gaule Tricastine : achat de matériel pour le transport et la capture de truitelles-alevins.
- La Gaule Colonzelloise : formation PE de bénévoles.
- La Gaule du Royans : formation PE de bénévoles.
- L'Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence : formation PE de bénévoles.
- La Truite du Vercors : enlèvement d'embâcles et de la végétation arbustive présente dans le lit du cours d'eau la Vernaison.

Au 31 décembre 2025, il reste dans le compte comptable n°452 « subvention fédé pot Club aux A.A.P.P.M.A. », la somme de **969,28 €**. Il a été réglé 4 261,37 € aux A.A.P.P.M.A. en 2025 contre 2 800,00 € en 2024.

Depuis la création de ce « Pot Club » en 1997, la Fédération a versé aux A.A.P.P.M.A. **161 350,71 €**.

Vous trouverez ci-après le tableau des subventions versées aux A.A.P.P.M.A.

Nous restons à votre écoute pour toute demande de financement que vous voudriez présenter.

Rappel des conditions d'attribution des subventions sur pot club :

Aucune subvention ne sera accordée pour des actions déjà réalisées avant accord de la commission.

Tout dossier doit être complet pour être étudié.

L'A.A.P.P.M.A. doit être à jour de toutes les sommes dues à la Fédération pour pouvoir prétendre à une subvention et avoir adressé son compte-rendu d'Assemblée Générale, le bilan financier et les pièces complémentaires demandées.

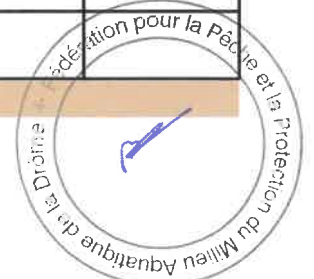
*Elle doit avoir recherché toute autre source de financement possible et avoir informée la Fédération des réponses obtenues. **La commission intervient alors sur la part restant à charge de l'A.A.P.P.M.A.** La commission présente le dossier au Conseil d'Administration ou au Bureau qui valide la décision.*

Le matériel acquis avec une subvention devra être restitué à la Fédération dans le cas où l'activité bénéficiant de cette aide cesse.



SUBVENTIONS VERSEES SUR "POT CLUB" AUX A.P.P.M.A. DEPUIS 1997

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
REPORT SOLDE		7 665,46 €	2 060,61 €	12 265,59 €	9 177,97 €	2 430,65 €	2 430,65 €
« Alimentation » FD :		2 504,00 €	13 791,21 €	1 500,00 €	2 000,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Versement aux APPMA :		8 108,85 €	3 586,23 €	4 587,62 €	8 747,32 €	2 800,00 €	4 261,37 €
RESTE DISPONIBLE :		2 060,61 €	12 265,59 €	9 177,97 €	2 430,65 €	2 430,65 €	969,28 €
ALBON	1 716,00 €						
ANNEYRON	3 202,70 €	ANNEYRON 87,50 € formation garde	ANNEYRON 389,11 € achat matériel informatique				ANNEYRON 349,99 € achat matériel informatique
A.P.P.V.	13 515,37 €			APPV 174,25 € formation PE			APPV 390,89 € formation PE
BOURDEAUX	186,58 €						
COLONZELLE	312,71 €						COLONZELLE 312,71 € formation PE
CREST	4 059,45 €	CREST 158,27 € formation garde					
DESERT	224,98 €						
DONZÈRE	2 655,02 €			DONZÈRE 534,95 € mat informatique			
DIOISE	1 814,12 €	DIOISE 139,47 € formation garde		DIOISE 749,42 € formation PE			
EYGUES	5 684,34 €		EYGUES 278,95 € formation gardes	EYGUES 458,04 € formation PE			
GALAURE	13 446,23 €						
GERVANNE	8 108,74 €			GERVANNE 887,96 € panneaux d'information + Formation PE	GERVANNE 3 407,32 € panneaux d'information + aménagement Gervanne		
G.R.P.	36 219,82 €	GRP 4 629,12 € formation garde+ site internet+refection berges+pontons		GRP 420,25 € formation PE	GRP 2 540,00 € pompe station incubation Cabaret Neuf		
EHBVD	1 108,45 €			EHBVD 74,25 € formation garde			
LORIOI	241,33 €						
MONTÉLIMAR	10 983,21 €		MONTELIMAR 475,00 € achat matériel informatique				
OUVEZE	914,71 €						
PIERRELATTE	12 251,27 €			PIERRELATTE 277,40 € ordinateur			
ROYANS	12 781,52 €	ROYANS 1 714,88 € PC + imprimante + faucardage étang St Jean	ROYANS 789,96 € tronçonneuse + débroussailluse + équip local		ROYANS 2 800,00 € nettoyage berges	ROYANS 2 800,00 € nettoyage berges	ROYANS 78,18 € formation PE
ST CHRISTOPHE	77,50 €						
ST RAMBERT	4 984,33 €			ST RAMBERT 831,50 € Barnum			
TRICASTINE (dont Lez)	6 942,89 €	TRICASTINE 315,00 € taille haie	TRICASTINE 279,03 € rénovation fraysère artificielle	TRICASTINE 199,00 € formation PE			TRICASTINE 129,00 € matériel truitelles
VEBRE	1 106,00 €						
VEORE	3 773,61 €						
VERCORS	3 713,94 €						VERCORS 3 000,00 € végétation s/Vernaison
VEUZES (dont Lens Lestang)	11 326,00 €	VEUZES 1 064,61 € solde travaux bassins	VEUZES 1 394,18 € matériel + toiture station incubation				
TOTAL payé depuis 1997 :	161 350,71 €	28 A.A.P.P.M.A. ONT FAIT UNE DEMANDE SUR "POT CLUB" depuis 1997					





Réseau
désactivé

Jamais sur écran

Toujours en ligne



Pêche
Attitude

Rendez-vous sur

• cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

Compte-rendu de la commission gestion piscicole - Année 2025

Domaines de 1^{ère} catégorie des A.A.P.P.M.A.

La pisciculture fédérale du Puy de Dôme (à 63610 Besse) nous a livré :

- le 10 janvier 2025 : 280 000 œufs de truite Fario qui ont été répartis entre les A.A.P.P.M.A. de la Truite des Veuzes et d'Oron (100 000), la Gaule Anneyronnaise (45 000) et la Gaule Rambertoise (15 000) ;
- le 15 avril 2025 : 84 000 alevins nourris de truite fario repartis entre les A.A.P.P.M.A. de la Truite de la Vèbre (14 000), la Gaule Loriolaise (14 000), les Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme, (6 000), la Gaule Anneyronnaise (5 000) et la Truite des Veuzes et d'Oron (45 000) ;
- le 15 avril 2025 : 92 000 œufs de truite Fario pour la Gaule Romanaise et Péageoise.

La pisciculture fédérale de Cauterets (65110) nous a livré le 10 décembre 2025, 80 000 œufs de truite Fario et, la pisciculture de Chazey-Bons 80 000 œufs de truite fario pour la Gaule Tricastine.

La pisciculture « SAS Marin d'eau douce - Stéphane Paol » (à 26190 St-Jean en Royans) nous a livré le 06 mars 2025 100 kg de truite arc en ciel déversés dans le plan d'eau de Bouvante.

Domaines de 2^{ème} catégorie

Domaine des A.A.P.P.M.A.

Les subventions fédérales allouées sur les plans de gestion 2^{ème} catégorie sont de 20 738,23 € pour 2025. Ces subventions sont calculées sur les rempoissonnements effectués et réglées aux associations après justificatifs des dépenses, P.V. de déversements et factures accompagnées des certificats sanitaires obligatoires.

La Fédération rappelle que les subventions d'alevinage non utilisées (même partiellement) arrivant au terme de la cinquième année d'attribution seront mises dans le « Fond de réserve halieutique » utilisable par les A.A.P.P.M.A. et la Fédération ; son solde au 31 décembre 2025 est de 58 626,16 € (compte comptable 453).



Pour 2025, ont été déversés :

135 kg de perches,
420 kg de gardons 1-2 étés
500 kg de gardons 2-3 étés,
160 kg de brochets 1 été,
70 kg de carpes 2 étés,
40 kg de carpes 5 à 8 kg,
40 kg de carpes 2-5 kg,
160 kg de tanches (+ 150g),
30 kg de black-bass 1-2 étés,
130 kg de brochets 2-3 étés,
150 kg de sandrettes 1 été.

Ces livraisons ont été faites le 06 décembre 2025 et le 11 décembre 2025 par notre fournisseur « Coopépoisson » (01120 Montluel) ; les déversements ont eu lieu dans le plan d'eau du Lavoir et au plan d'eau du Moulin à St-Rambert, au lac des Vernets à St-Barthélémy de Vals, au Golf des Musards à la Roche de Glun, dans la lône de Blaud à Soyons, au lac du Meyrol, au lac aux truites, au syphon du Roubion, à Montélimar, dans les contre canaux de Loriol et de Donzère, au plan d'eau de Donzère et dans les plans d'eau Jouvette et Péroutine à Pierrelatte.

Domaine fédéral

Notre fournisseur la « Ferme piscicole de Laval » (38890 Saint-Chef) nous a livré le 10 décembre 2025 :

400 kg de gardons 1 et 2 étés,
985 kg de gardons 2 et 3 étés,
150 kg de brochets 1 été,
130 kg de tanches 2 et 3 étés,
20 kg de perches,
65 kg carpes 300/900 gr,
20 kg de sandres 1 été,
40 kg de carassins ;

qui ont été déversés dans les 2 plans d'eau des « Petits Robins » commune de Livron, dans le plan d'eau « Les Bas Chassiers », commune de Chabeuil, dans le plan d'eau « Base nature » et le lac d'« Ambrosse », commune d'Etoile.

*Tous nos fournisseurs sont titulaires d'un agrément européen
et répondent aux contrôles N.H.I. et S.I.V.*



Prudence au bord du Rhône

Accès restreint aux abords des ouvrages hydrauliques

L'énergie au cœur des territoires

CR



Électricité Prudence

Gardons nos distances

Votre canne à pêche conduit l'électricité, soyez vigilant près des lignes électriques

En cas d'accident, appelez le 18 (pompiers).



Réf. Enedis: DCC647 - Juillet 2017

En partenariat avec

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte Le réseau de transport d'électricité



Compte rendu « Police de la Pêche » - Année 2025

Pour rappel, l'article 6 alinéa 2 des statuts des A.A.P.P.M.A. impose la surveillance du domaine :

« De participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, notamment :

- *par la lutte contre le braconnage ;*
- *par la participation à la lutte contre toute altération de l'eau et des milieux aquatiques, la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en œuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles ;*
- *par la participation à la sauvegarde, à la protection et à la restauration de la biodiversité »*

Or, à ce jour, 8 A.A.P.P.M.A. (contre 10 l'année dernière) ne disposent d'aucun garde particulier.

Le réseau départemental des Gardes Pêche Particuliers (GPP) compte aujourd'hui 40 gardes pêche (dont certains ont des agréments pour plusieurs A.A.P.P.M.A.) (soit 2 de + qu'en 2024) et 4 salariés de la Fédération qui sont assermentés sur la totalité du département.

2 procès-verbaux (contre 12 l'année dernière) ont été rédigés sur le département de la Drôme pour l'année 2025 par des gardes particuliers d'A.A.P.P.M.A. ;

Les infractions sanctionnées sont pour défaut de carte de pêche. Sur ces 2 PV, 1 a abouti au paiement de la transaction proposée par la Fédération, le second est resté sans réponse.

Le Conseil d'Administration de la Fédération continue de mettre en place une « participation financière » destinée aux GPP (par le biais de leur A.A.P.P.M.A.) en retour de leurs implications au bord de l'eau pour les contrôles, de la transmission de tout procès-verbal à la Fédération avant envoi, et du retour d'un rapport de contrôle trimestriel, voire annuel (avec un minimum de 10 tournées de contrôle par an).

Il est encore regrettable de recevoir très peu de retour : seulement 15 GPP ont répondu cette année en faisant remonter les documents demandés.

Nous espérons une implication, une participation, plus active et des retours plus nombreux.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion annuelle des gardes du 07 mars 2025.

Enfin, il est bon de rappeler les référents au sein de la Fédération en ce qui concerne la garderie :

- Référent élu : Gérard CRESPO
- Référent salarié : Jérémie SASTRE (chargé de développement)

Gérard CRESPO



Compte rendu de la réunion annuelle de la garderie du samedi 22 Février 2025



Liste des personnes présentes :

- BARBERENA Michel ;
- CLEMENT Jacques ;
- DARD Patrick ;
- GUE Guillaume ;
- JAUD Jean Michel ;
- LEOGIER David ;
- LOMBARD Christian ;
- MONNOURRY Jean Marie ;
- MORENO Mariano ;
- QUESADA Henri ;
- TISSERAND Jimmy ;
- MALICORNE Emile, Président de la Truite Dioise, et élu de la Fédération ;
- CRESPO Gérard, élu référent et trésorier de la Fédération ;
- SASTRE Jérémie, salarié référent garderie et chargé de développement de la Fédération.

Excusés : BERTRAND Jean Louis, CONTRERARS Gérard, DUPUIS Alexis, GARAYT Jean Pierre, GILLET Pierre, LAMBERT LA ROCHE Jean Pierre, LECUYER Sébastien, LIOTAUD Yanick, MAC KENNA Kévin, MAILHE Philippe, PETIT Gaylord, ROSIER Pierre Alain, VERD Arno, VEYRAT Romain, VINCENT Jérémy, BRELY Christian.

Absents : BOURGUIGNON Franck, FALLAIS Ludovic, FRACHON Yves, GOUYER Bertrand, GUE Flavien, LEBEAU Franck, MARCHAL Philippe, NIVON Gilles, ROUX Jean Pierre, SERVAN Jules, SIMON Guillaume, TARDY Bernard,

14 personnes au total

Début de la réunion : 9h15



La présentation commence par un rapide rappel des missions du garde pêche particulier inscrites dans les statuts des AAPPMA en insistant particulièrement sur le fait que le GPP est le représentant de l'association et un interlocuteur privilégié pour le pêcheur. En effet, avec la vente des cartes de pêche par internet, peu de pêcheurs ont encore la possibilité de discuter et d'échanger avec l'association. Le GPP peut faire ainsi le lien entre l'association et le pêcheur afin de répondre à ses interrogations. D'où l'importance de bien respecter tous les points importants du déroulement d'un contrôle, notamment la politesse et la présentation.

Un point est effectué sur le réseau départemental des GPP qui compte aujourd'hui 38 gardes pêche particuliers (2 de moins qu'en 2024 suite à 14 arrêts et 8 nouvelles assermentations) inégalement répartis sur le département et les 5 salariés de la Fédération qui sont assermentés sur la totalité du département (il reste une prestation de serment pour un des salariés). Plusieurs demandes d'assermentation nous sont arrivées et des sessions de formations ont eu lieu récemment proposées.

Il ne faut pas hésiter à se rapprocher des AAPPMA voisines afin d'effectuer des tournées à plusieurs gardes d'AAPPMA confondues (avec au minimum un GPP assermenté sur le territoire contrôlé, qui sera chargé de rédiger la procédure si besoin) tout en prévenant vos commettants respectifs. C'est le cas par exemple pour le Nord Drôme, pour les AAPPMA qui ont créé une « brigade de bassin » avec des GPP assermentés sur plusieurs associations, pour les GPP de Valence qui sont également assermentés sur la GRP ou dans le sud du département avec des GPP assermentés sur trois AAPPMA de bord du Rhône.

Au niveau du bilan pour l'année 2024, 12 procès-verbaux ont été rédigés sur le département de la Drôme, 3 par des GPP et 2 par des salariés principalement pour défaut de carte de pêche, pêche pendant les heures d'interdiction, pêche à partir d'un point d'accès prohibé, mode de pêche prohibé, pêche en temps prohibé et pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé. De plus, 7 procès-verbaux ont été rédigés par l'Office Français pour la Biodiversité dont 2 par l'OFB 07.

Sur ces 12 PV, la transaction amiable a été proposée par la Fédération. 6 ont pu aboutir à un paiement, 3 ont obtenu un non-paiement, la cause de retours étant très souvent un problème au niveau de l'adresse du contrevenant. Un dernier procès-verbal a été classé sans suite.

Pour la suite, un bref rappel du fonctionnement de la transaction amiable (voir présentation en PDF) a été effectué, afin de bien comprendre son intérêt pour le pêcheur, mais également pour le monde de la pêche (gain de temps, préjudice moins sévère).

Le Conseil d'Administration de la Fédération continue de mettre en place une « participation financière » destinée aux GPP (par le biais de leur AAPPMA), en retour de leurs implications au bord de l'eau pour les contrôles, de la transmission de tout PV à la Fédération avant envoi, et du retour d'un rapport de contrôle annuel. **Malheureusement, seulement 14 GPP ont répondu en 2024 et nous ont fait remonter les documents demandés.**



Pour l'année 2025 à venir, plusieurs points ont été détaillés :

- **Les tournées communes :**

Plusieurs dates seront programmées au cours de l'année, afin de pouvoir effectuer des tournées communes, notamment lors des dates importantes, comme les ouvertures, les déversements ou les fermetures. Les salariés de la Fédération pourront être présents mais vous pouvez d'ores et déjà le faire entre GPP afin de mutualiser les moyens... n'oubliez pas d'en avvertir vos commettants.

- **Les formations :**

La Fédération peut proposer plusieurs types de formation, autant sur la rédaction des procès-verbaux, sur la conduite à tenir lors du contrôle... Nous observons l'arrivée de nouveaux GPP et ce pourrait être intéressant de programmer de nouvelles dates de formation.

Certains ont également fait la demande de bénéficiaire, au même titre que les animateurs des APN, de la formation PSC1.

- **Participation financière pour les GPP :**

Le fonctionnement de la « participation financière » sera renouvelé pour 2024, sous les mêmes conditions, avec l'envoi de comptes rendus annuels. Nous espérons que plus de GPP nous feront leurs retours.

Il est rappelé que pour le compte-rendu annuel, il est simplement demandé aux GPP qui utilisent l'application VigiPêche de nous transmettre, les jours de sorties, le lieu du contrôle et le nombre de pêcheurs contrôlés (nous ferons le lien avec les données récoltées par votre application). Pour ceux qui ne possèdent pas l'application VigiPêche, il faudra nous faire remonter le jour du contrôle, les lieux contrôlés, les pêcheurs contrôlés avec simplement leur numéro de carte de pêche. Ces documents devront être signés par leur président.

Un exemple de tableau sera remis en pièce jointe pour ceux qui ont VigiPêche et ceux qui ne l'utilisent pas (dans le même fichier, avec deux onglets).

- **Convention avec le département de l'Ardèche :**

Une convention de partenariat entre la Fédération Départementale de Pêche de la Drôme et celle de l'Ardèche a été signée le 24 Février 2024. Cette vise à :

- La simplification de la réglementation pour les pêcheurs drômois et ardéchois puisque les adhérents des deux départements pourront pêcher à 4 cannes de part et d'autre du fleuve Rhône, peu importe lot.
- L'assermentation croisée des GPP du bord du Rhône sur les deux départements où se trouve le périmètre de l'AAPPMA, afin de pouvoir contrôler plus efficacement le Rhône ;
- Des tournées de surveillance communes entre les deux Fédérations ;
- Assurer la promotion du partenariat Drôme / Ardèche de la garderie auprès de ses membres et du Grand Public ;

Suite à cette convention, une deuxième convention similaire a été signée avec le Département de l'Isère le 06 Décembre 2024.



Pour vous aider en 2025 :

Plusieurs autres points ont été abordés pour aider les GPP dans leurs missions de garderie :

Un rappel a été fait sur l'application VigiPêche, qui permet de contrôler les pêcheurs à l'aide de leur numéro de carte, le numéro d'adhérent, le nom/prénom/date de naissance, ou le QRCode qui est sur la carte de pêche. **Cette application a suscité de longs échanges et débats, notamment depuis la mise en place de la version VigiPêche 2. Il est maintenant conseillé, suite à de nombreuses corrections de bugs, de télécharger la version 2 de l'application.**

Une nouvelle commande de tenues officielles GPP (les tenues bleues que la Fédération Nationale pour la Pêche en France a mis en place) peut être passée sous 48 heures. Il convient simplement de tenter de grouper au maximum les commandes pour éviter de payer les frais de transports pour chaque demande. Le fonctionnement a évolué puisque nous passons désormais par un site web qui nous permet des commandes en ligne.

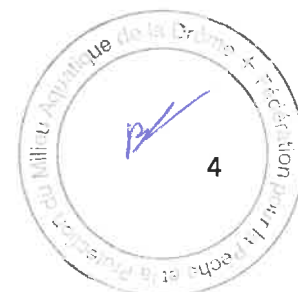
Un « Guide du garde pêche particulier » a été édité et vous est transmis avec ce compte rendu. Il s'agit d'un guide méthodologique qui permet de reprendre toutes les différentes infractions liées à la police de la pêche, de les classer et de pouvoir les utiliser plus facilement.

Les carnets de contrôle sont disponibles à la Fédération pour ceux qui en auraient besoin.

Les adresses mail de contact pour la garderie sont toujours **fede.jeremie@orange.fr** ou **fede.muriel@orange.fr**. C'est par le biais de ces deux adresses mail que vous nous ferez remonter tout ce qui concerne la garderie : vos procès-verbaux rédigés pour relecture, vos questions ou interrogations, vos comptes rendus...

Enfin, il est de rappelé qu'il y a toujours des référents au sein de la Fédération en ce qui concerne la garderie. Le référent élu est Gérard CRESPO et le référent salarié est Jérémie SASTRE (chargé de développement – 06-18-54-53-76). N'hésitez pas à les contacter si vous avez des besoins ou des questions.

Fin de la réunion : 11h15





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



LE DÉPARTEMENT



COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2025

MONNIER Yann

Chargé de Mission piscicole et halieutique - Responsable technique

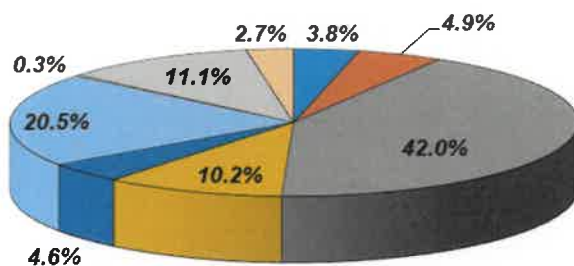
**Fédération de la Drôme
pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

I. MISSIONS

Les missions sont les suivantes :

- Réalisation d'études et travaux sur les milieux aquatiques
- Inventaires, analyse et suivi des populations piscicoles
- Mise en place, suivi et actualisation des outils de gestion internes (PDGP, PGP, Atlas poissons, etc ...)
- Participation aux réunions (Contrats de milieux, SAGE, N2000, COPIL, COTEC, SDAGE, AERMC, Région, réunions internes, autres)
- Avis techniques
- Contentieux juridiques (recours)
- Conseil, assistance technique auprès des AAPPMA
- Gestion administrative et financière (gestion de projet, définition programmes A. cadre, CPO, prévisionnels, bilans financiers, demandes de subventions, demandes de soldes, etc ...)
- Missions diverses

II. REPARTITION EN 2025

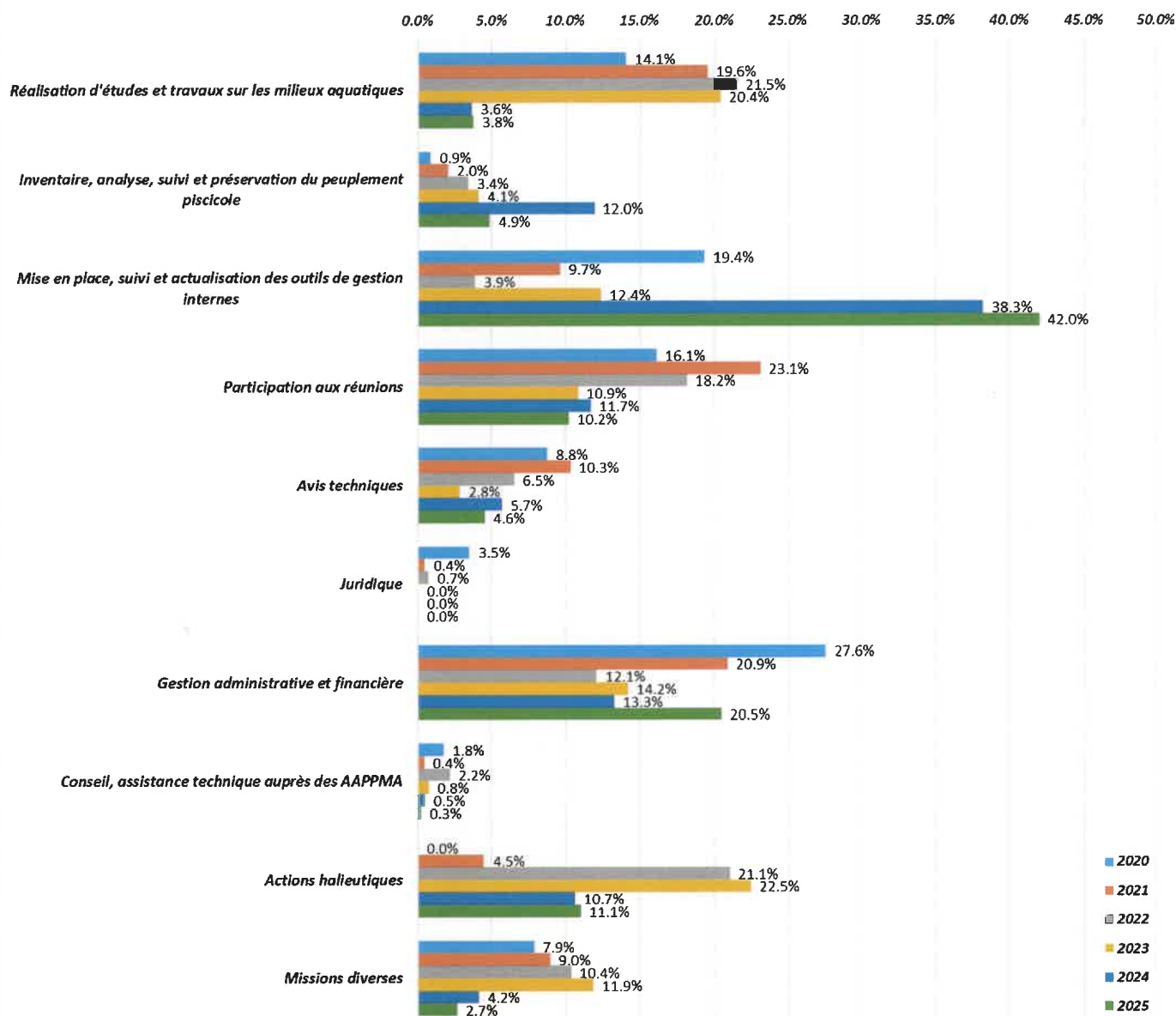


- **Réalisation d'études et travaux sur les milieux aquatiques**
- **Inventaire, analyse, suivi et préservation du peuplement piscicole**
- **Mise en place, suivi et actualisation des outils de gestion internes**
- **Participation aux réunions**
- **Avis techniques**
- **Juridique**
- **Gestion organisationnelle, administrative et financière**
- **Conseil, assistance technique auprès des AAPPMA**
- **Actions halieutiques**
- **Missions diverses**



III. EVOLUTION DEPUIS 2020

Evolution répartition missions de 2020 à 2025



IV. DETAIL DES MISSIONS

4.1. Réalisation d'études/travaux sur les milieux aquatiques

- Projet de travaux de restauration globale de la Lyonne (morphologie, continuité) / Participation active de la FDPPMA26, à l'initiative du projet Réalisation d'un inventaire piscicole (état initial)
- Restauration globale des annexes du Rhône à Donzère (participation) / Demande subventions étude préalable phase 2 Demande subventions suivis RFID



Participation marquage RFID

- Gestion du réseau de suivi thermique départemental (participation) /
Demande de subvention annuelle
Demande de solde

- Relance de la dynamique de suivi des débits des cours d'eau en période d'étiage initiée en 2023 /
Réseau complémentaire au suivi ONDE et suivis des Gémapiens
15 stations suivis sur certains cours d'eau sur les BV Oron, Bancel, Galaure, Vercors et Berre

4.2. Suivis piscicoles et astacicoles

- Développement de la base de données interne de la FDPPMA26 de saisie des pêches électriques /

- Inventaires, suivis piscicoles et astacicoles réalisés dans le cadre des suivis et/ou préconisations du PDPG (participation) /

4.3. Outils de gestion interne

- Réactualisation du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la Drôme /
Bilan des données, analyse et diagnostic
Bilan des actions du PDPG2
Propositions d'actions PDPG3
Réalisation d'une note méthodologique
Réunions / échanges (COPIL, Groupes de travail)
Encadrement Maxence Orion (Contrat pro)
Consultation des partenaires

- Mise en place et gestion du WebPDPG /
Support cartographique interactif de gestion et de valorisation des données du PDPG de la Drôme
Saisie des données constitutives de la réactualisation du PDPG
Réalisation d'un « guide d'utilisation simplifié »

- Mise en place de GEOPECHE /
Support cartographique interactif de gestion des informations liées à la pêche dans notre département
Acquisition de l'outil
Echanges et intégration des premières données cartographiques

4.4. Participation aux réunions

- Généralités sur la participation de la FDPPMA26 aux réunions /



La FDPPMA26 participe à de très nombreuses réunions dans différents cadres : COPIL, COTEC, Commissions techniques, CODERST, Commission des sites, Conférences Départementales de l'Eau, Commissions d'enquêtes, rencontres d'élus et/ou hauts fonctionnaires, Contrat de milieu, SAGE, SDAGE, Natura 2000, projets divers, Accord Cadre, CPO, congrès, réunion des présidents, réunions de personnel, réunions de pôle, recrutement stagiaires et apprentis, etc ...

Le temps de préparation (parfois nécessaire) est également comptabilisé dans ce volet.

➤ Réunions marquantes en 2025 /

COPIL n°3 et COPIL n°4 de réactualisation du PDPG de la Drôme

GT 1 et 2 sur le volet « continuité » du PDPG

COPIL n°2 projet karst de la Gervanne

Réunions stratégiques FDPPMA26/DDT26/OFB SD26 (3 réunions en 2025)

Commission géographique Isère Drôme Ardèche

Rencontre nouvelle préfète de la Drôme

Réunions de révision des PDM (Programmes de mesures) du SDAGE RMC

4.5. Avis techniques

➤ Généralités sur la rédaction des avis d'expert technique /

Avis formulés à diverses occasions : SDAGE RMC (état des masses d'eau, révisions PDM, ...), CODERST, enquêtes publiques, consultation du public, projets d'arrêtés, dossiers règlementaires, protocoles, demandes de pêches d'inventaires, etc

➤ Dossiers marquants en 2025 /

Avis sur la révision des PDM du SDAGE RMC

Avis renouvellement exploitation pisciculture de la Guinguette (Vernaison)

Avis projet agrandissement plan d'eau Mr Verrier (Grenette)

Avis Enquête publique projet d'aménagement confluence Emeil / Galaure

Avis Enquête publique prélèvements OUGC BV Galaure et Drôme des Collines

4.6. Juridique

Sans objet

4.7. Conseil, assistance technique auprès des AAPPMA

➤ Réunions de travail, échanges, sensibilisation et information techniques et règlementaires sur la gestion des milieux, appui technique /

Concerne la réalisation d'actions sur le milieu aquatique et de gestion : travaux de restauration, comptage de frayère, entretien, modalité de gestion, réactualisation du PDPG, ...



4.8. Gestion organisationnelle, administrative et financière

➤ Gestion, organisation et planification du programme annuel du pôle technique de la FDPPMA26 /

- Elaboration du programme d'actions détaillé année n+1
- Estimation des moyens humains (nb d'intervenants, qualification, nb jours, répartition annuelle, etc ...)
- Répartition des tâches
- Identifications des référents
- Estimation financière (coûts fonctionnement et investissement)
- Identification des financeurs et des taux d'aide
- Bilan du programme d'actions année n
- Déclinaison CPO / Accord-cadre / Convention EDF
- Tableau de bord de suivi des actions financées

➤ Gestion, organisation et planification de la Convention de Partenariat et d'Objectifs (CPO) avec la Région Auvergne Rhône Alpes /

- Elaboration du programme d'actions année n+1 (déterminé en cohérence avec le programme prévisionnel global)
- Bilan des actions année n
- Elaboration de l'ensemble des pièces afférentes au dossier global et à chaque dossier
- Réunion annuelle (Comité technique)

➤ Gestion, organisation et planification de la Convention de Partenariat (Accord Cadre) avec l'Agence de l'Eau RMC /

- Elaboration du programme d'actions année n+1 (déterminé en cohérence avec le programme prévisionnel global)
- Bilan des actions année n
- Elaboration de l'ensemble des pièces afférentes au dossier global et à chaque dossier
- Réunions techniques annuelles (échelle régionale et départementale)

➤ Dépôts de demandes de subventions /

- DDS Accord-cadre 2026
- DDS suivis du réseau opérationnel FDPPMA26 2026
- DDS restauration globale des annexes du Rhône à Donzère - Etude préalable phase 2 et suivi RFID année 2
- DDS Amélioration accessibilité de la rivière Isère à Romans – Phase 2
- DDS Valorisation du patrimoine halieutique (tournage vidéo + Géopeche)

➤ Réalisation des bilans des opérations réalisées et demandes de soldes (volet administratif et financier) /

- Bilan et demande solde Accord-cadre 2024
- Bilan et demande solde suivi du réseau opérationnel FDPPMA26 année 2024
- Bilan actions annuelles convention EDF (participation)

➤ Participation à la gestion de la Convention de Partenariat avec EDF /

- Elaboration du programme d'actions année n+1 (déterminé en cohérence avec le programme prévisionnel global)
- Bilan des actions année n
- Réunion annuelle



4.9. Actions halieutiques

- Amélioration de l'accessibilité pour la pratique de la pêche sur la rivière Isère /
Réalisation tranche 2 des travaux au quartier des Ors à Romans (création
stationnements le long de la piste d'accès, création de 9 postes de pêche, création
d'une aire de stationnement au bout de l'Allée des Ors)
Organisation des réunions de chantier
Préparation du panneautage

- Tournages video (participation)
Dossier de demande de subvention

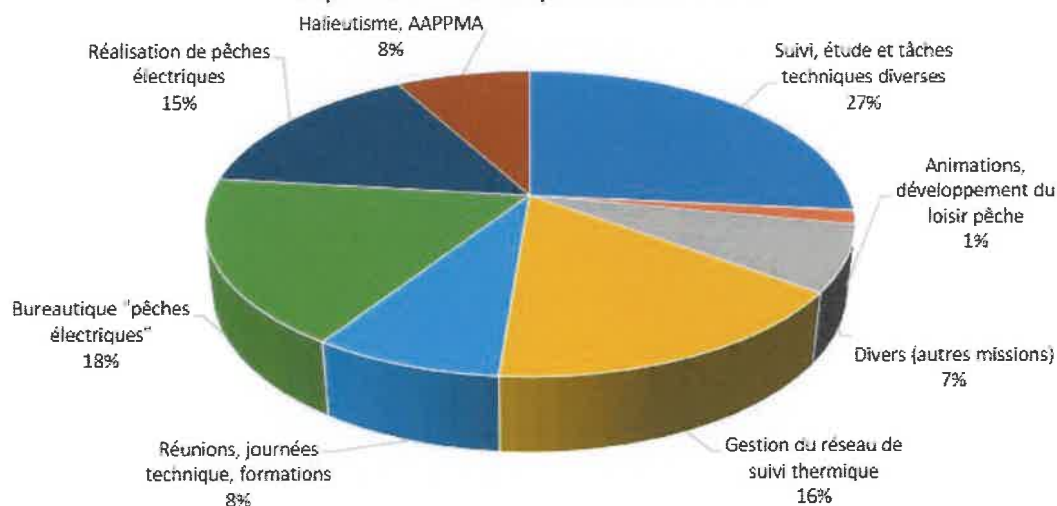




FANGET Florian
Rapport d'activité 2025
Technicien

Janvier 2025 à décembre 2025

Répartition du temps de travail 2025



✓ Description des activités

> **Bureautique « pêches électrique » (35,5 jours)**

- Organisation et planification (contact avec les AAPPMA et les commanditaires)
- Devis (définition des besoins humain et matériel)
- Gestion et entretien matériel de pêche (prêt aux AAPPMA, achats, envoi en réparation et entretien en routine)
- Bilan pêche électrique DDT/OFB et agence de l'eau RMC, saisie informatique des données biométrique et de description de station, rapport.
- Contrôle APAVE (organisation et assistance lors du contrôle).
- Repérage PE (repérage des lieux si besoin avant intervention).
- Description de stations.
- Rapports études en prestation.

➤ **Réalisation de pêches électrique (30,5 jours)**

- **Pêche électrique d'inventaire dans le cadre du suivi des stations PDPG** : 16 stations suivies cette année sur les bassins versants de la Roanne, des affluents de l'Isère et de la Berre.
- **Pêche électrique de sauvetage avant travaux** : 14 interventions réalisées en 2025.
- **Pêche électrique autres cadres** : 19 opérations réalisées (suivis de travaux et inventaires, prestations, soutien autres FDAAPPMA, sondage AAPPMA).

➤ **Gestion du réseau de suivi thermique (32,5 jours)**

- **Tâches de bureau** : Saisie des données, mise à jour des fiches statistiques thermique, commande des enregistreurs et matériels de fixation, organisation des relevés, mise à jour SIG et gestion de la base de données, import WebPDPG.
- **Tâche de terrain** : Relevé des enregistreurs thermiques, changement de place si nécessaire, récupération des données, maintenance des enregistreurs, mise en place de nouvelles sondes, suivi ponctuel.

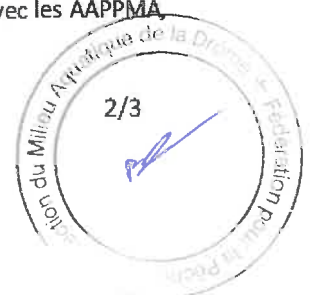
➤ **Suivis, études et tâches techniques diverses (46 jours)**

- **Suivi des populations d'écrevisses (16,5 jours)** : Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs du département par prospection nocturne et piégeage. Prospections terrain et saisie des données, ADN ecrevisses (recherche espèces et pathologie).
- **Partenariat EDF (6,5 jours)** : Suivi en routine de la Passe à Anguille de Beaumont Montoux, étude via ADN « Phénologie de la truite fario » sur l'Herbasse aval, traitement des données thermiques.
- **Etude de franchissabilité du Siphon sous le canal de Donzère-Mondragon (8 jours)** : Repérage pour les zones de captures, campagne de marquage RFID.
- **Contrat de rivière Ouvèze Provençale, restitution diagnostic piscicole et astacicole (10,5 jours)** : Synthèse des données thermiques, astacicoles et piscicoles pour restitution orale lors de la présentation finale.
- **Consultations et avis techniques (7,5 jours)** : Avis concernant la demande de création de retenue, consultations pour avis de la DDT.
- **Autres (4,5 jours)** : Etude plan d'eau (DDT et OFB), consultation aménagements castors, bilan anguille MRM, projet contre-canal vers Pont de l'Isère, rapport PKD Gervanne, continuité.

➤ **Halieutisme, AAPPMA (16 jours)**

- **Halieutisme (9 jours)** : Gestion et saisie PV déversement, commande des œufs et alevins, commande des poissons pour les empoisonnements gérés par la Fédération, coordination avec les AAPPMA, participation aux déversements.

Rapport d'activité 2025 Florian FANGET



- Accompagnement AAPPMA (7 jours): Entretien de la végétation rivulaire sur la Vernaison amont, prêt de matériels, rejet thermique Refresco, Plan de Gestion Piscicole.

➤ Réunions, journées technique, formations (16 jours)

- Réunions internes : Réunion d'équipe et de pôle, entretien individuel.
- Réunions externes : Partenariat EDF, FNPF (présentation Slpeche), réunion DDT/OFB.
- Formations : Recyclage BE manœuvre, séminaire maladie émergente, organisation formation pêche électrique (bénévoles).

➤ Animations, développement du loisir pêche (3 jours)

- Participation aux Juniors Fishing Tour, encadrement formation MFR de Mondy.

➤ Divers (autres missions) (14 jours)

- Mailing, demandes diverses, planification, rapport d'activité, signalements, demande de subventions, entretien des véhicules et des locaux, encadrement des stagiaires, avis techniques, assistances et conseils aux AAPPMA.





COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2025

AUDEMARD Dorian
Technicien
Fédération de la Drôme
pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

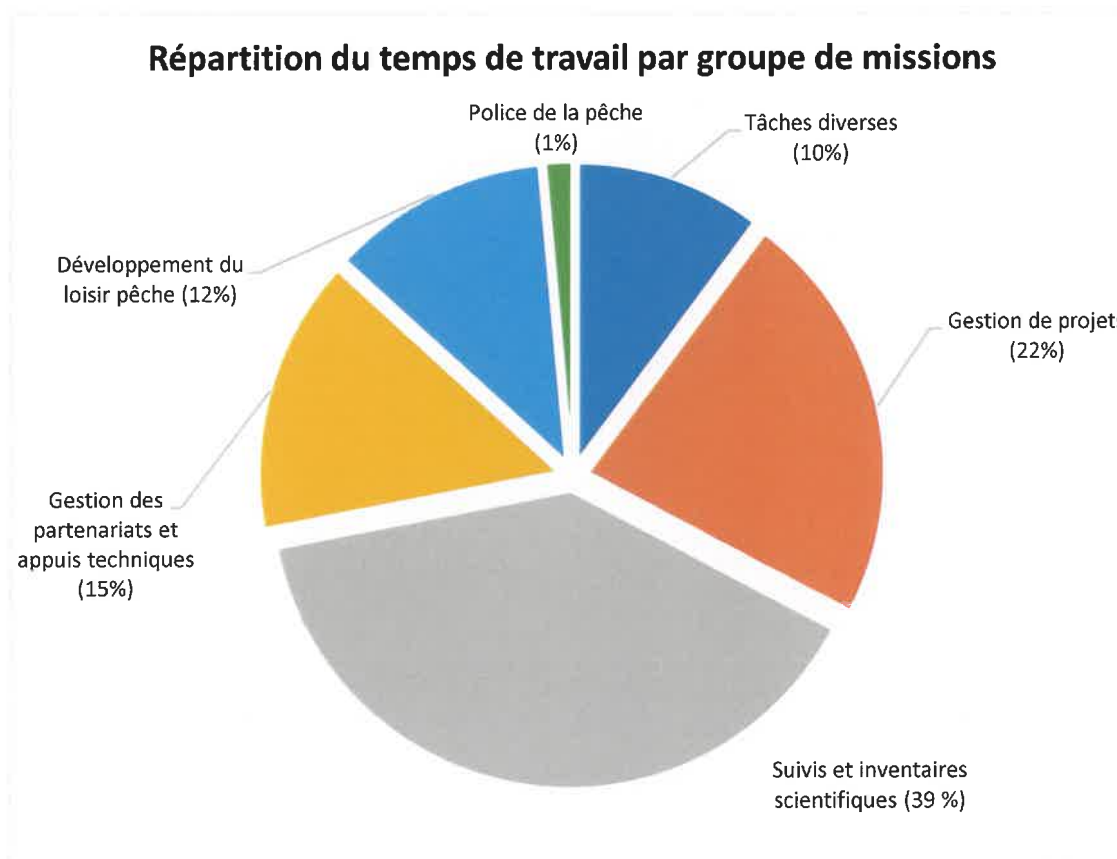
I. MISSIONS

Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Mise en œuvre et pilotage de projets de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau. ([Gestion des projets de restauration écologiques](#))
- ✓ Représentation et défense des intérêts de la FDAAPPMA 26 en conciliation avec les partenaires locaux. Appui technique et suivi des différents outils de préservation et de gestion. ([Gestion des partenariats et appuis techniques](#))
- ✓ Missions de bureau diverses, soutien aux collaborateurs dans les tâches quotidiennes et autres missions diverses relatives à l'amélioration de l'efficacité du service. ([Tâches diverses](#))
- ✓ Participation, organisation et réalisation des suivis et inventaires réalisés par la FDPPMA26 ([Suivis et inventaires scientifiques](#))
- ✓ Exercice du pouvoir de police sur le territoire dont la FDPPMA26 détient la gestion ([Police de la Pêche](#))
- ✓ Participation aux actions de la FDPPMA pour le développement du loisir pêche ([Développement du loisir pêche](#))



II. REPARTITION EN 2026



Commentaire :

« La plupart du temps de travail annuel 2025 est partagé entre les suivis et inventaires scientifiques (39%) et la gestion des projets de restauration écologique (22%). La gestion des partenariats et représentations techniques représentent 15% du temps de travail annuel. Le reste des tâches est anecdotique.

Remarque : Le temps correspondant aux jours d'absences (congs payés, RTT, fériés et arrêts maladie) a été décompté ici, dans un souci de représentativité du temps passé pour chaque mission.»

III. DÉFINITION DES MISSIONS ET REPRESENTATIVITÉ AU SEIN DES GROUPE

- ✓ **3.1. « GESTION DE PROJETS DE RESTAURATION ECOLOGIQUE » : Mise en œuvre et pilotage de projets de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau.**

- **Projet de restauration du Canal d'Orange et des lônes de Donzère**
Pilotage et accompagnement du prestataire dans la rédaction du cahier des charges visant à établir un schéma d'aménagement de l'espace plaine de Donzère



Mise en place d'un programme de suivi RFID afin de définir la capacité de franchissement des poissons dans un ouvrage hydraulique (siphon du Canal d'Orange)

- Projet de restauration et valorisation des canaux de Valence
Recrutement et accompagnement d'une nouvelle apprentie pour la réalisation de cette mission

✓ **3.2. « GESTION DES PARTENARIATS ET APPUIS TECHNIQUES » :**
Représentation et défense des intérêts de la FDAAPPMA 26 en conciliation avec les partenaires locaux. Appui technique et suivi des différents outils de préservation et de gestion.

- Natura 2000
Participation aux COmités de PILotage (COPIL) des sites présentant un fort intérêt pour la préservation des milieux aquatiques.
Avis techniques sur des cas concrets, réponse aux interrogations
Mise en place de suivis spécifiques, rédaction de rapports et présentation des résultats
- ENS
Participation aux Comités de Gestion et conseil technique pour la préservation des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles.
Mise en place de suivis spécifiques, rédaction de rapports et présentation des résultats
- MFR de Mondy
Mise en place d'une formation annuelle destinée aux élèves du 5^{ème} cycle (seconde à terminale), préparant un BAC Professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ; GMNF ».
Découverte des techniques de suivis piscicoles et des macro-invertébrés – Introduction à la pêche électrique et l'I2M2
Découverte des espèces et sensibilisation aux menaces pesant sur leur cycle de vie.
- EDF Hydro'Alpes
Gestion de la convention de partenariat annuel technique et financière avec EDF Hydro'Alpes
Montage financier, mise en place des actions inscrites à la convention, traitement des données, rédaction de rapports et présentation annuel.
Pilotage du suivi de l'efficacité de la passe à anguille de Beaumont-Monteux.
Participation à l'élaboration d'un nouveau système de piégeage à Beauvoir-en-Royans.
Suivi de l'efficacité de la passe à Anguille de Beaumont-Monteux
- Représentation technique



Il s'agit là de l'ensemble du temps passé à participer aux réunions sur des projets menés par d'autres structures, afin d'y apporter des avis techniques.

3.3 « TACHES DIVERSES » : Missions de bureau diverses, création de contenu de communication et soutien aux collaborateurs dans les tâches quotidiennes

La rubrique « Tâches diverses » reprend toutes les missions anecdotiques nécessitant du temps de préparation ou la manipulation de logiciel bureautique. Il est compris dans ce temps les réunions internes pour l'organisation du service, et les échanges divers entre collaborateurs.

3.4 « SUIVIS ET INVENTAIRES » : Participation et appui technique dans la réalisation des suivis et inventaires réalisés par la FDPPMA26

Il s'agit de l'intégralité du temps de travail passé sur le terrain, afin de réaliser les pêches électriques, les prospections et suivis des écrevisses, les relevés des sondes thermiques, échantillonnages ADN... Le temps de nettoyage, de désinfection et de préparation des sorties terrain est compris dans cette rubrique.

3.5 « POLICE DE LA PÊCHE » : Exercice du pouvoir de police sur le territoire dont la FDPPMA26 détient la gestion.

Cette rubrique comprend le temps d'organisation des tournées de surveillance, le temps passé sur le terrain, et le temps de rédaction des procès-verbaux et autres procédures administrative et judiciaire.

3.6 « DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE » : Participation aux actions de la FDPPMA 26 pour le développement du loisir pêche

- Projet relatif au développement de la pêche de la truite en seconde catégorie : Alevinage en truite fario sur des secteurs favorables à son implantation (CC Rhône)
- Participation aux « Juniors Fishing Tour » Arbitrage et mise en place
- Opérations de repoissonnement des secteurs de pêche de loisir, en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie piscicole
- Mise en place et suivi du projet de promotion de la pêche de loisir dans le département de la Drôme (vidéos).

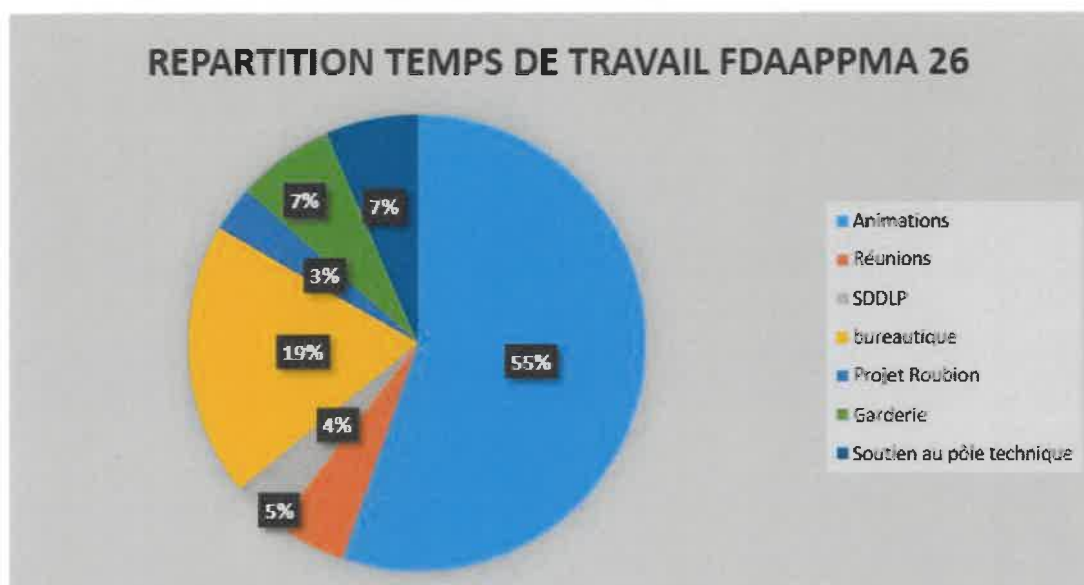




SASTRE Jérémie
Rapport d'activité 2025

Janvier 2025 – Décembre 2025 : Chargé de développement

✓ Description des activités (217 jours travaillés)



Pôle animation (187 jours) :

➤ Tâches diverses au bureau (69 jours) :

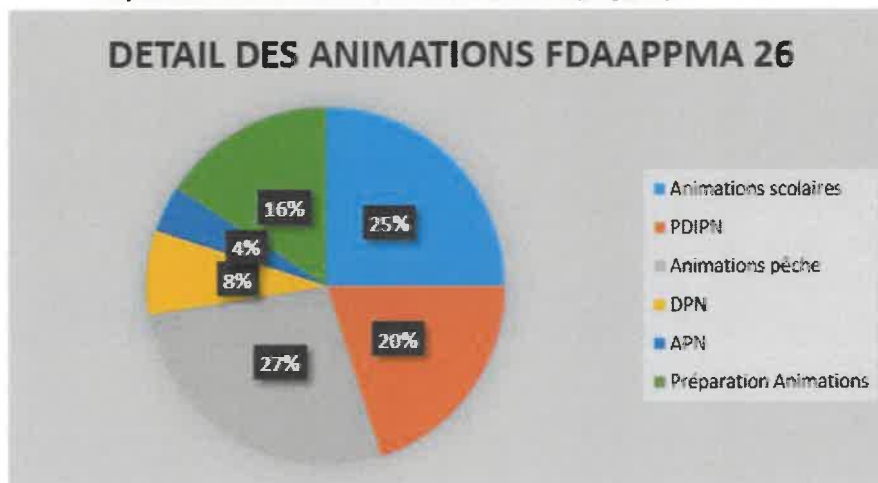
- Projet Roubion (8 jours) : état initial et collecte de données, réunions sur le terrain, rédaction et mise à jour des documents, suivi des travaux, élaboration des panneaux...
- Développement du loisir pêche (8 jours) : travail sur les fiches actions du SDDL...
- Réunions (11 jours) : Réunion d'équipe, réunions avec les APN, réunions d'organisation pour les animations...
- Gestion du matériel à destination des Ateliers Pêche Nature (APN).
- Travail de bureautique (42 jours) : mailing, appels téléphoniques, planification, réponse à appels d'offre, communication sur différents supports...



- Préparation des animations : Création d'outils pédagogique, de supports de communication et de mini-jeux et prise en main des outils
- Coordination avec les écoles (mails, programmation, précisions sur les interventions).
- Organisation générale (mise à jour des plannings, réponses demandes de particuliers, d'enseignants, APN).
- Bilan APN, budget animation.
- Commande des tenues APN.

➤ **Animations (119 jours) :**

- Animations scolaires (30 jours) dont animations Découverte pêche et Nature DPN (9 jours);
- Animations dans le cadre du PDIPN : Initiation pêche (24 jours) ;
- Animations pêche avec centres aérés ... (42 jours) ;
- Animations avec les Ateliers Pêche et Nature du département (5 jours) ;
- Préparation des animations, matériel, achats... (19 jours).



Pôle garderie (15 jours) :

- Réunion annuelle des Gardes Pêche Particuliers (GPP) à Valence
- Tournées de garderie (3 jours)
- Coordination des GPP, rédaction et correction des procès-verbaux, gestion des stocks de tenues GPP...

Pôle technique (14 jours) :

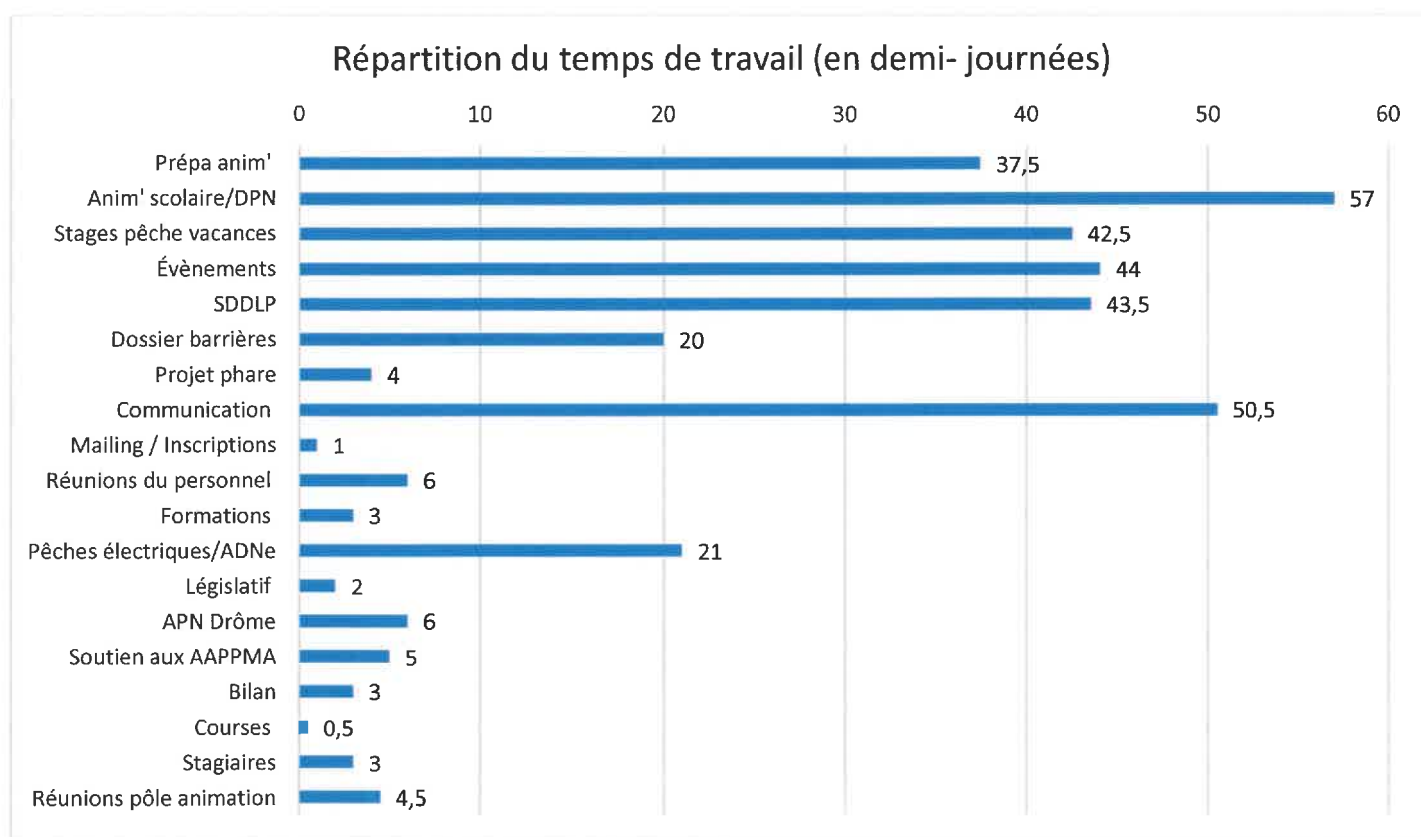
- Pêches électriques: Pêche de sauvetage avant travaux, pêche dans le cadre de l'étude scalimétrique effectuée par la FDAAPPMA 26 sur la truite Fario et pêches sondage pour le compte des AAPPMA, entretien passe à poissons...



Janvier 2025 – Décembre 2025

Chargé de développement

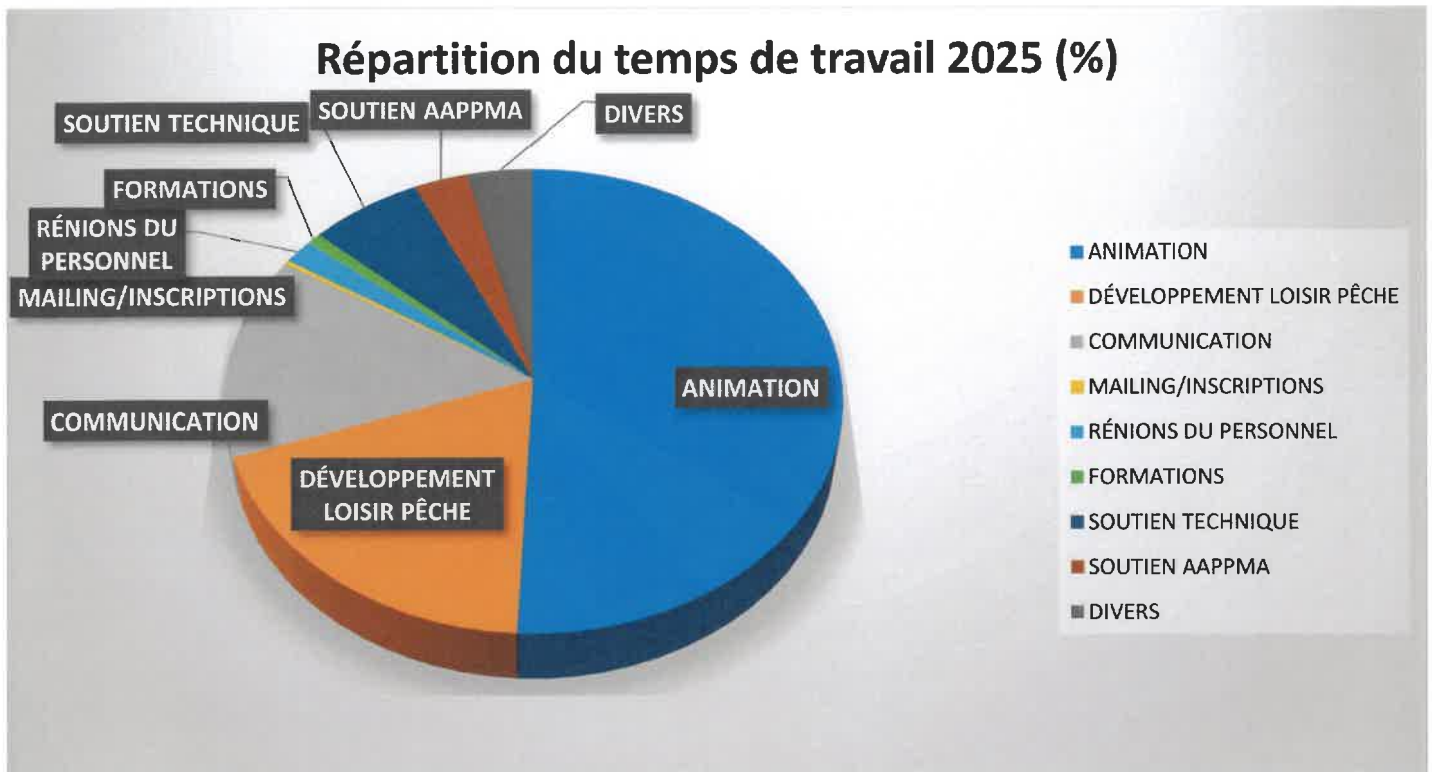
✓ Répartition du temps de travail en fonction des différentes missions



Répartition du temps de travail calculée en demi-journée, sur une moyenne de 7 heures/jour.



✓ Description des missions



- **Animation (90.5)**
 - Organiser, préparer ou concevoir des animations scolaires ou de pêche de loisir (18.75 jours)
 - Réaliser des animations à destination des scolaires (28.5 jours)
 - Réaliser des stages d'initiation à la pêche de loisir (camping, centres de loisir et PDIPN) (21.25 jours)
 - Organiser des événements de promotion de la pêche de loisir (22 jours)
- **Conduite et réalisation de projets en lien avec le développement du loisir pêche (33.75)**
 - SDDL (projet Gervans + contact avec CNR) (21.75 jours)
 - Dossier barrières (projet Mialan + cadenas connectés) (10 jours)
 - Projet Phare « Isère » (2 jours)
- **Communication (25.25 jours)**
 - Projet vidéo (15 jours)
 - Rédaction de différents articles (newsletter, réseaux pêche, différentes contributions) (5 jours)
 - Mise à jour site internet (5.25 jours)
- **Soutien aux AAPPMA (5.5 jours)**
 - APN (3.25 jours)
 - Participation aux AG (2.25 jours)
- **Mailing (0.5 jours)**
- **Formations (1.5 jours)**
- **Tâches diverses (6.75 jours)**
 - Réunions pôle animation
 - Réunions de personnel
 - Encadrement stagiaire
 - Législation/subvention
 - Courses
 - Bilan
- **Soutien au pôle technique (11.5 jours)**
 - Pêches électriques

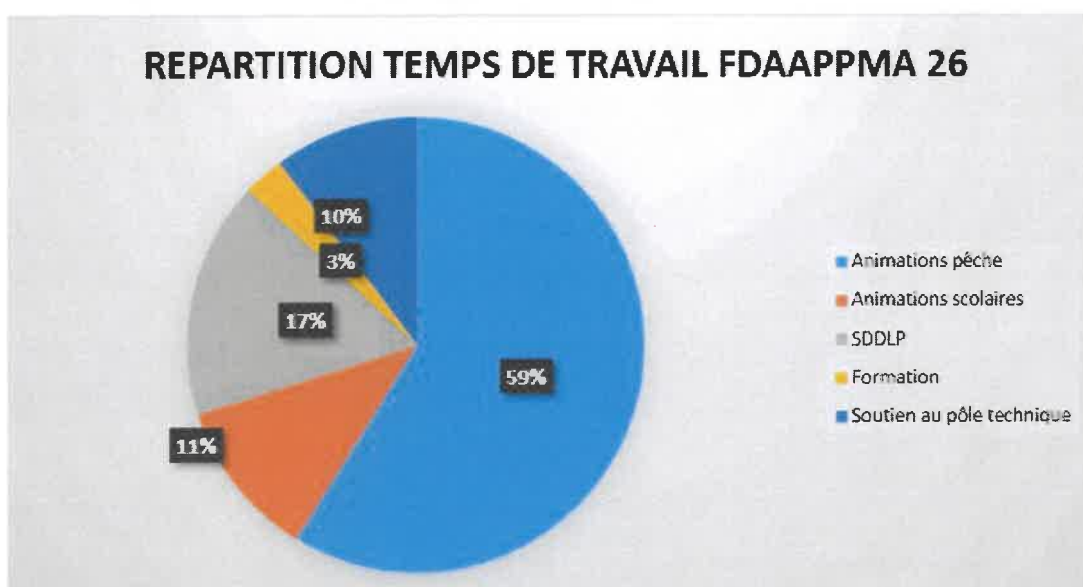




DURAND Clément
Rapport d'activité 2025

Janvier 2025 – Décembre 2025 : Apprentis BPJEPS PÊCHE DE LOISIR

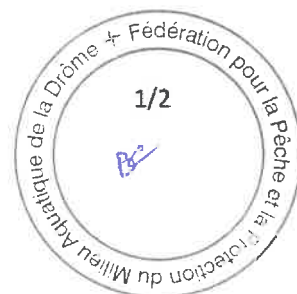
✓ Description des activités (107 jours travaillés)



Pôle animation (96 jours) :

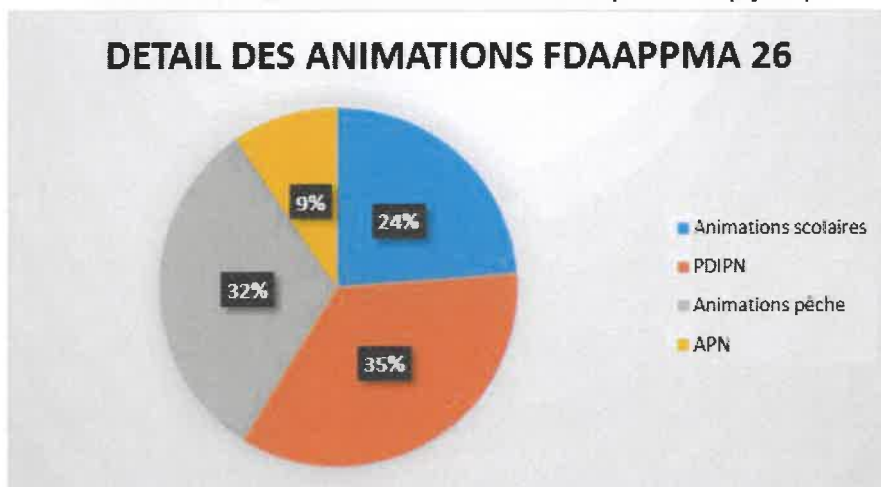
- Tâches diverses au bureau (18 jours) :
 - Projet APN GRP en MAI 2025 (6 jours)
 - Développement du loisir pêche (10 jours) : travail sur les fiches actions du SDDLDP...
 - Réflexion et organisation autour de l'APN Fédéral
 - Gestion et préparation du matériel à destination des Ateliers Pêche Nature (APN).
 - Réunions (2 jours) : Réunion d'équipe, réunions avec les APN, réunions d'organisation pour les animations...

Rapport d'activité 2025 DURAND Clément



- **Animations (63 jours) :**

- Animations scolaires (15 jours) dont animations Mandailles (12 jours);
- Animations dans le cadre du PDIPN : Initiation pêche (22 jours) ;
- Animations pêche avec centres aérés ... (20 jours) ;
- Animations avec les Ateliers Pêche et Nature du département (6 jours) ;



Pôle technique (14 jours) :

- Pêches électriques : Pêche de sauvetage avant travaux, pêche dans le cadre du PDPG et du CEN et pêches sondage pour le compte des AAPPMA
- Formation PE niveau B0 (3 jours)

Formation au CFA (65 jours)

- Validation de l'UC3

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



